



VILLE DU PRADET

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2023**  
**PROCES-VERBAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 18 décembre** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 11 décembre 2023.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

**POUVOIRS** : Marine DESIDERI à Isabelle ROGER - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Martine CLOPIN à Cécile CRISTOL GOMEZ - Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Bérénice BONNAL à Jean-Claude VEGA - Serge VENNET à Jean-François PLANES - Marina BIANCHI BRONDINO à Armand CABRERA - Valérie POZZO DI BORGIO à Eric JOFFRE.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** : Bonjour, nous sommes lundi 18 décembre 2023, il est 14h00. Nous allons débiter la séance du Conseil Municipal de cette fin d'année. On va commencer par l'appel. Emilie ROY s'il vous plaît.

**Emilie ROY** procède à l'appel.

**Monsieur le Maire** : Merci. Donc le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

J'ai reçu le pouvoir de : Marine DESIDERI à Isabelle ROGER - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Martine CLOPIN à Cécile CRISTOL GOMEZ - Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Bérénice BONNAL à Jean-Claude VEGA - Serge VENNET à Jean-François PLANES - Marina BIANCHI BRONDINO à Armand CABRERA - Valérie POZZO DI BORGIO à Eric JOFFRE.

**VOTE DU PV DU 03 JUILLET 2023**

**Monsieur le Maire donne la parole à V. RIALLAND** : Nous sommes heureux de vous retrouver dans cette enceinte censée être un espace de débat démocratique, car depuis le 3 juillet c'était vraiment rideau. Rien pas de séance.

Concernant le dernier PV, je me permets au nom de notre groupe de vous rappeler qu'un procès-verbal est un document écrit. Il retranscrit les échanges verbaux ou dresse un constat et reste normalement le plus fidèle

possible aux propos échangés. Nous déplorons le fait qu'il ne reflète pas réellement ce qu'il s'est passé puisque rien ne transparait lorsque vous coupez les micros à tour de bras ou quand la parole n'est arbitrairement pas donnée. En ce sens j'aurais aimé que dans le PV vous retranscriviez la réalité de l'ensemble des interventions, ce qui s'est réellement passé. Ce qui dans la lecture n'est pas le cas et pour cause. En effet, lors de ce dernier conseil, qui, il est vrai s'est passé maintenant, il y a plus de 6 mois, nous avons souhaité rebondir à plusieurs reprises sur des prises de paroles de votre part ou de celles de vos élus qui ne correspondaient absolument pas à la question posée.

Alors, oui vous répondez effectivement mais presque systématiquement à côté du sujet ou vous diluez tellement la réponse que le résultat est le même. Vous attendez que l'on vous pose un nombre important de questions sans y répondre au fur et à mesure et sans prendre aucune note. Ce n'est pas respectueux de nos questionnements car cela montre que vous avez prévu d'avance que vous ne répondrez pas à tout quand ce n'est pas du tout. C'est un stratagème dont nous ne sommes pas dupes, une façon de diluer pour ne répondre qu'à une partie du questionnement. Pour finir, nous sommes dans l'impossibilité de vous pointer ces dysfonctionnements, puisque vous nous interdisez de reprendre la parole. Pourtant, les questions vous ont été envoyées en temps et en heures comme le stipule le règlement intérieur.

Le 3 juillet, vous avez donc mis fin aux pseudos échanges en coupant sur le champ la séance sans autre forme de procédure. Est-il nécessaire de vous rappeler la définition de la démocratie ? Le conseil municipal Monsieur le Maire, n'est pas un jouet, et les Pradétans ne sont pas vos petits soldats à la disposition de votre personne. Si j'osais, je vous dirais que le Pradet et les Pradétans, ce n'est pas Charlie et la chocolaterie, vous êtes peut-être seulement trompé d'époque. Ces actes, ces agissements, sont qualifiables de déni de démocratie, oui Monsieur le Maire, ne vous en déplaise, c'est ainsi. Il faut que les Pradétans sachent que dans ce conseil la parole n'est pas libre et que les réponses quand il y en a, sont au mieux, parcellaires. Mais franchement qui ose contredire le Maire ? De manière générale, vous ignorez ou contrez tout ce qui ne va pas dans votre sens. Des exemples : déjà presque 6 mois sans conseil municipal. Alors rassurez-vous, nous avons vérifié le code général des collectivités territoriales et oui je le sais, la jurisprudence nous indique que c'est légal. Mais quelle en est la conséquence désastreuse ? aujourd'hui nous avons un ordre du jour prolifique et des dossiers trop longtemps mis en suspens, mais bien évidemment, cela fait partie de votre stratégie.

Sur le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance vous avez choisi de mettre en place une déclinaison de cette instance la plus restreinte possible en vous saisissant exclusivement du rappel à l'ordre qui réduit le nombre de personnes face aux adolescents ayant commis des incivilités : vous et deux policiers. Pourtant, d'autres outils comme la cellule de citoyenneté et de tranquillité publique une instance adaptée pour traiter de manière réactive les problèmes de délinquance à tout niveau (nocturnes, scolaire, absentéisme...) existent et sont utilisés dans de nombreuses communes du Var. vous avez fait comprendre à différentes associations que quand elles m'invitaient à intervenir publiquement, les services municipaux ne leur seraient pas autant disponibles ou vous leur faites d'autres insinuations à peine voilées, non je ne citerai pas d'exemples pour ne pas à nouveau les exposer. Quand une association dont c'est l'objet vous interpelle ou vous pose une question de politique locale, vous ne répondez pas en les accusant de faire de la politique.

Mais Monsieur le Maire, vous êtes justement là pour répondre aux questionnements des citoyens sur la politique locale. C'est cela la vie de la cité.

Enfin Monsieur, les salles municipales ou les services municipaux ne vous appartiennent pas, ils sont disponibles à tous les Pradétans.

Vous êtes chargé tout au plus de leur attribution ce qui doit être fait en toute équité. Mais c'est un mot que vous n'avez pas dans votre vocabulaire. Oui, cette attribution doit se faire en toute équité sans une quelconque contrepartie politique ou engagement vis-à-vis de votre équipe.

Pour conclure mon propos vous essayez tout simplement de nous étouffer, d'étouffer l'opposition municipale. Il n'y a pas si longtemps que ça, vous en faisiez partie, vous avez la mémoire courte, alors garez à l'esprit que peut être un jour vous y retournerez.

23-PV-1812

Dans tous les cas les Pradétans méritent mieux, ils méritent d'être écoutés réellement au lieu d'employer des stratagèmes de communication qui masquent difficilement votre propension à décider en parfait autocrate au gré de vos intérêts politiques personnels qui d'ailleurs varient sans arrêt, sans faire aucun cas de l'intérêt général. Vous êtes plus préoccupé à apporter des réponses de façade sur les réseaux sociaux, attentif à votre image que d'apporter de réelles réponses. Et s'il fallait l'once d'une preuve, n'allons pas plus loin que votre suspension de séance.

Sans fanfaronner nous voterons contre ce procès-verbal : sur la forme je ne peux que soutenir et exprimer ma gratitude envers le personnel qui s'attèle à produire le contenu, en revanche sur le fond nous y sommes opposés. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire donne la parole à B. PEZERY :** je n'aurais pas le même niveau d'intervention, ni de profondeur, c'est juste que si la personne qui s'occupe de l'envoi du fichier envoyé, l'envoyer en vrai pdf et pas en copies.

**M. Le Maire :** je crois que c'est déjà en pdf.

**B. PEZERY :** Oui c'est un pdf, mais scanné.

**M. Le Maire :** on vérifiera ce point et si on peut vous l'envoyer en vrai pdf.

**B. PEZERY :** Si vous arrivez à faire un pdf avec des pages inclinées vous êtes très fort.

**M. Le Maire :** Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à la MAJORITE**

29 voix POUR, 4 voix CONTRE (Denis TENDIL, Martine CABOT, Viviane TIAR, Valérie RIALLAND)

N°1

### 23-DCM-DGS-080 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

**Monsieur le Maire :** Il ne vous a pas échappé que les années 2022 et 2023 ont été sujettes à beaucoup de problèmes liés à l'inflation. Même si l'économie marche bien, il y a des problèmes d'inflation et de pouvoir d'achat qui ont une influence sur les finances de nos communes et des ménages. Il y a un certain nombre de grands marqueurs qui viennent de l'Etat : pas de modification de la DGF, l'annonce de vouloir redresser les finances publiques, on espère que ça sera fait. Globalement pour la commune, il y a une volonté à l'investissement plutôt fléchi sur tout ce qui est vert, c'est pareil pour le conseil régional avec une très légère hausse de la DGF ou plutôt une quasi stabilité.

Concernant l'ensemble des produits, on a dans un premier temps les produits des services et des domaines, qui représentent une stabilité en 2023 et en 2024, à hauteur de 1,3 millions, ensuite le revenu des impôts pour 2024 où là on prévoit une stabilité des taux. Vous savez que le calcul des recettes fiscales se fait sur 2 axes, le premier axe qui concerne les bases et le deuxième axe, les taux. Donc les bases n'évoluent pas sauf avec de nouvelles constructions et puis les taux sur lesquels on applique le calcul, peuvent évoluer mais ils ne seront pas modifiés en 2024, d'où la stabilité. Les bases dont je vous ai parlé, sont révisées tous les ans par l'Assemblée Nationale. L'année dernière cette révision a été assez conséquente, car elle est basée sur l'inflation. Cette année on prévoit une révision des bases à hauteur de 3%. L'inflation est annoncée pour l'année qui vient à hauteur de 2.6 %. Le PIB est annoncé à 0.1 %.

Ensuite les droits de mutation des notaires vont baisser de façon assez significative pour plusieurs raisons. La raison principale c'est un frein qui a été mis sur les transactions immobilières, donc on voit qu'il y a moins de cessions, moins de DIA qui passent, donc il y aura moins de revenus au niveau des droits de mutation et puis aussi on a vu des grosses cessions ces dernières années, on aimerait bien en avoir tous les ans, mais je ne pense pas que ça se renouvelle en 2024.

23-PV-1812

Ensuite le fonds de péréquation intercommunal avec une stabilité, donc pas d'amélioration de ce côté-là.

La dotation de solidarité communautaire fixée à 76000 € en 2022, n'évoluera pas en 2024 en tout cas on la prévoit au même niveau.

Ensuite il y a les dotations, notamment la fameuse DGF qui est à un niveau de un peu plus d'1 million, donc on prévoit une légère augmentation.

Les charges principales qui sont portées aux comptes 011 et 012. En ce qui concerne les charges en 011, on les prévoit avec une légère hausse compte tenu de l'inflation qui impactera encore en 2024 mais de façon plus faible. Les variations du 011 sont essentiellement liées aux variations de l'inflation.

Concernant le personnel, c'est un poste qui a pas mal augmenté en 2023 et ça continue en 2024 pour plusieurs raisons : il y a eu une revalorisation des échelles au niveau national pour mettre en place des mesures pour protéger les agents contre l'inflation justement et contre la perte du pouvoir d'achat et il y a aussi des mesures prises par la commune notamment d'ajuster l'IFSE entre agents de la Métropole, et agents de la commune. Vous savez certainement que des agents de la commune, notamment dans les services urbanisme ou CTM sont des agents de la Métropole mais qui travaillent pour la commune et il y avait des différences sur les régimes indemnitaires et on a souhaité les remettre à niveau de manière à ce qu'on ne crée pas au sein des personnels une trop grosse différence pour des gens qui travaillent ensemble, donc on a revalorisé l'IFSE. Il y a eu aussi la revalorisation de l'échelle indiciaire qui a été absorbée en partie en 2023 et en 2024 on aura une année pleine sur ces augmentations.

Concernant le tableau des personnels au 1er janvier, on observe une baisse des effectifs en valeur absolue, c'est lié au fait de départs à la retraite, mais le temps qu'ils partent véritablement, ils sont en général en congés, on préfère aussi tuiler, c'est à dire recruter en doublon pour que le relais se passe bien. On a eu aussi beaucoup d'arrêts maladie l'année dernière, et donc pour maintenir le niveau qualitatif du service public il faut recruter, c'est ce qui explique qu'en 2023 les effectifs étaient un peu plus élevés que ce qu'ils seront en 2024.

Vous voyez aussi la répartition des emplois A, B, C ;

La fameuse attribution de compensation qui a eu lieu avec le passage en Métropole qui ne devrait quasiment pas évoluer ;

Ensuite le prélèvement SRU, depuis le dernier arrêté de carence prononcé par la Préfecture, on a eu une amende, j'appelle ça une amende de près de 600 000 euros, on verra ce que ça donne cette année, on prévoit que l'arrêté de carence nous arrive avant la fin de l'année. Nous verrons à quelle sauce nous serons mangés, mais je ne pense pas qu'on sortira de la carence, mais l'amende devrait être un peu réduite. J'y reviendrai tout à l'heure.

On a fait un certain nombre d'investissements en 2022, et les investissements qui sont faits en année N, sont déduits en N+2, donc les investissements effectués en 2022 seront déduits en 2024, donc on ne devrait pas payer de pénalités du tout en 2024 puisqu'on a investi 600 000 € sur le projet d'entrée de ville.

Ensuite il y a les autres charges de gestion courante, où l'on retrouve le paiement des subventions aux associations, les participations aux organismes publics et privés, les indemnités des conseillers municipaux... Pas d'évolution majeure à prévoir en 2024, ça devrait être relativement stable.

Donc l'idée de tout ça c'est de garder une épargne brute qui soit significative pour financer l'ensemble de nos projets, en particulier l'école Marcel Pagnol pour laquelle on compte sur nos partenaires bien sûr pour nous aider à la financer. Je crois savoir que la commission permanente du Département a voté ce matin une enveloppe de 200 000 €, c'est un bon début, on espère qu'on réussira à avoir un petit peu plus par la suite, la Région nous finance à hauteur de 3 millions d'euros, et on a fait des demandes au niveau de l'État, donc l'idée c'est d'être accompagnés par les collectivités sur ce projet de manière à éviter de recourir à la dette, mais il était nécessaire de reconstruire l'école et je crois que c'était dans les programmes de tous les candidats ou candidates.

23-PV-1812

Ensuite l'épargne brute sera a un niveau assez fort l'année prochaine, on l'espère en tous cas. L'épargne brute c'est ce qui permet de libérer de l'argent pour maintenir notre niveau d'investissement et on devrait être en 2024 à une épargne brute de 2 millions 5. C'est pour ça que nous sommes toujours assez prudents dans nos prévisions, donc on verra si on est en dessous ou en dessus mais 2 millions 5 c'est l'objectif que l'on se donne.

Concernant la dette, il y a deux choses :

- L'emprunt toxique qui avait défrayé la chronique à l'époque : quand on est arrivé en 2014, on s'est posé la question de savoir s'il fallait la rembourser ou pas. Pas mal de communes en ont été victimes. Je ne jeterai pas la pierre à l'ancienne équipe parce qu'à l'époque ce sont les banques qui ont proposé ce type d'emprunt dits structurés qui n'étaient pas adaptés à des collectivités.

Sur la question du remboursement de cet emprunt toxique, jusqu'à présent nous avons décidé de ne pas bouger car le niveau de remboursement était trop élevé. En 2023, nous avons bénéficié des conditions de marché exceptionnelles pour rembourser cet emprunt et le remplacer par un emprunt à taux fixe. En résumé nous avons libéré la commune d'un emprunt à taux structuré qui compte tenu des conditions économiques et d'emprunt sur les marchés financiers aujourd'hui, aurait pu à terme, aboutir à des remboursements très élevés, et le remplacer par cet emprunt à taux fixe en 2023. Aujourd'hui l'ensemble des emprunts communaux est à taux fixe. Il n'y a plus d'emprunts structurés.

- L'école Marcel Pagnol, qui représente un gros investissement pour une commune comme le Pradet. L'idée c'est de minimiser autant que possible le recours à la dette mais ce sera une nécessité pour ce programme, qui représente une enveloppe prévisionnelle de 8 millions d'euros mais peut être qu'on dépensera moins, cela va dépendre de l'avancée des travaux qui pour le moment avancent bien. Pour ceux qui sont passés devant, ils sont en train de couler la dalle, les premières pierres devraient arriver en janvier ou février donc pour l'instant nous sommes dans les délais.

L'école provisoire est installée et les enfants sont contents, les parents et le corps enseignant aussi, même si c'est en chantier, mais globalement, le chantier se passe plutôt très bien.

Je vais vous faire la liste des investissements, je sais que vous l'attendez avec impatience :

- La reconstitution de l'école Marcel Pagnol : 8 millions
- Les ombrières photovoltaïques : 500 000 euros. Il y a une délibération dans ce conseil, avec un déploiement qui est fléché pour un montant de 200 000 euros, et on se laisse une marge de 300 000 euros si certains projets peuvent aboutir
- La réhabilitation des terrains de tennis, si chers à Monsieur TENDIL, notamment mais aussi à tous ceux qui jouent au tennis, donc là il y aura un investissement à hauteur de 493 000 euros.
- La création d'une cours oasis à l'école Sandro pour un montant de 250 000 euros, on le fait avec le CAUE pour la partie étude. C'est un projet qui est très bien accueilli par l'ensemble de la communauté pédagogique. L'idée c'est de retirer tout le bitume et de mettre en place une cours oasis de manière à redonner de la fraîcheur l'été.
- L'achat de mobiliers pour Marcel Pagnol à hauteur de 300 000 euros, c'est un marché à part ;
- L'extension de réseau de caméras de vidéosurveillance avec des caméras nomades plus un parc de 23 caméras supplémentaires installées pour un montant de 200 000 euros. La sécurité étant une des plus grosses priorités de notre équipe ;
- La création d'un parcours de VTT ludique au terrain de la Voulte. Je sais qu'on a deux gros terrains qui jouxtent le parc nature du Pradet/La Garde et qui sont sur l'avenue Le Leap. Donc l'idée c'est d'aménager le terrain de la Voulte pour mettre un circuit de VTT. Une étude est en cours. Agnès pourra vous donner des explications un peu plus tard si vous le souhaitez.

Notre politique d'investissement s'appuie bien sûr sur les aides de l'État, le conseil régional, le conseil départemental, TPM, la CAF et l'Europe.

L'AC on en a parlé tout à l'heure, on verse une AC à hauteur de 435 553 euros pour être tout à fait précis et les fonds de concours, 600 000 euros sont prévus à nouveau dans le cadre de la politique sociale et des

pénalités SRU, on prévoit d'investir jusqu'à 600 000 euros en 2024 qui seront donc défalqués en 2026 ou 2027 en fonction du niveau de pénalités qui sera imposé par arrêté préfectoral.

Et je termine par le budget annexe de la régie des transports sur laquelle on ne prévoit pas d'investissement. On a changé les bus il n'y pas très longtemps, il n'y a donc pas de nécessité immédiate de les changer à nouveau.

J'en ai fini avec le Rapport d'Orientations Budgétaires, place au débat.

**Monsieur le Maire donne la parole à V. RIALLAND** : alors écoutez, Monsieur le Maire, je constate avec regrets que le rapport sur les orientations 2024 persiste dans une approche bien superficielle. Le ROB 2024 qui a une présentation toujours similaire à celui de l'année précédente malgré nos demandes, se limite à être un document comptable sans véritable substance en termes d'orientations politiques claires et structurées, ce qui est portant normalement son objet. En effet il est essentiel que le ROB définisse et communique clairement les objectifs stratégiques de notre commune, il doit donner des informations sur le développement urbain, l'éducation, la culture, l'environnement et le social. Or le document actuel ne fait que survoler ces aspects en citant tout au plus une liste d'investissements. Paradoxalement la communication de la ville est abondante mais sans véritable substance, je vous l'accorde. Il est quand même impératif et de manière transparente de lier la communication à des actions concrètes sur les orientations stratégiques de la ville. Un ROB descriptif devrait être le reflet de la communication or il ne fait que l'effleurer. En fait votre politique se résume à une liste d'investissements. Rien sur les taxes en termes de fonctionnement. D'autre part dans votre document, quelques points posent question. En voici certains, mes collègues continueront après :

Inflation et impact budgétaire : le rapport, vous l'avez dit vous-même, mentionne l'impact de l'inflation sur les finances publiques, mais ne propose pas de stratégie pour y faire face. L'avez-vous prévue ?

Masse salariale et gestion des ressources humaines : une hausse significative du coût de la masse salariale a été constatée. Comment cette hausse impactera-t-elle les services à la population et l'efficacité administrative ?

Bref en tant que conseillers municipaux d'opposition, notre rôle est de veiller à ce que la gestion de notre ville soit transparente, efficace et en phase avec les besoins de nos concitoyens. Le ROB doit être un outil permettant de refléter cette ambition. Nous vous demandons donc d'écourter ce ROB et de proposer comme cela se fait dans la plupart des collectivités, qu'on s'adresse aux inquiétudes des citoyens, en expliquant les orientations principales de manière claire. Ce n'est pas le cas et nous restons une nouvelle fois sur notre faim.

**Monsieur le Maire** : merci de votre intervention, mais soit vous n'avez pas compris ce qu'est un ROB, soit vous y mettez de la mauvaise foi mais un ROB c'est Rapport d'Orientations Budgétaires, donc dans le ROB il y a budget, donc c'est normal qu'on parle de chiffres. Alors peut être que vous n'aimez pas les chiffres, que vous êtes fâchée avec les chiffres, mais l'idée d'un ROB c'est bien de parler de budget. Et le budget traduit des orientations politiques, c'est expliqué dans le ROB.

**V. RIALLAND** : c'est pas bien Monsieur le Maire de me rabaisser comme ça. Je suis conseillère départementale, je suis une femme, je sais ce que c'est qu'un ROB. Donc merci, parce que vos réponses pour ne pas faire face aux critiques et d'y répondre de manière constructive, c'est pas très bien. Merci.

**M. le Maire** : je dis simplement que dans un ROB il y a le mot « budget », donc c'est normal que dans un ROB on parle de finances et je ne vois pas ce qu'il y a de choquant. Il n'y a rien de rabaisant à vous dire ça. Donc dans un ROB il y a un débat sur les orientations budgétaires, moins de masse salariale, plus de masse salariale, est ce qu'il faut réduire la dette, est ce qu'il faut l'augmenter... C'est ça !

**Monsieur le Maire donne la parole à M. CABOT** : merci monsieur le Maire. Je vais commencer par les impôts. Nous savons tous que les produits des impôts et taxes, sont importants pour la commune. Dans le ROB, j'ai eu beau chercher et écarquiller les yeux, pourtant j'ai travaillé dessus, tourner les pages, pas de diagrammes ni de camemberts pour comparer aux années précédentes. Je parle de la taxe foncière et taxe d'habitation. Est-ce que le montant prévu pour 2023, taxe foncière bâti et non bâti et taxe d'habitation, est conforme à ce qui avait été annoncé en début d'année ? ...

23-PV-1812

Vous répondez au fur et à mesure ? Parce que j'ai d'autres questions...

**M. Le Maire** : non je vais répondre au fur et à mesure comme c'est un débat, en répondant à vos questions quand je peux le faire, sinon on vous répondra par écrit, au fur et à mesure c'est plus simple, sinon je vais oublier vos questions.

**M. CABOT** : d'accord.

**M. Le Maire** : Et j'ai vraiment cette envie et cette volonté de répondre à toutes vos questions pour qu'on ne dise pas que je ne réponds pas.

**M. CABOT** : Est-ce que je vous rappelle les montants, où ce n'est pas la peine ?

**M. Le Maire** : non ce n'est pas la peine. Et je vous rappelle que la taxe d'habitation ce n'est plus la commune qui la perçoit. On la perçoit différemment.

Ensuite il y a la taxe foncière sur le bâti et non bâti alors ce que j'expliquais tout à l'heure c'est que les taux ne bougeront pas et que les bases seront revalorisées mais on n'a pas encore la décision de l'Assemblée Nationale. Nous on l'a imaginée, prévue à 2.6 %, ce sera peut-être en dessous, ou au-dessus mais c'est là-dessus que sera basé à l'instant T notre budget. Donc vous voyez que j'ai déjà répondu aux questions que vous vous posiez.

**M. CABOT** : donc la taxe foncière sera à peu près à hauteur de ce que vous aviez prévu, 9 millions 100, à peu près ?

**M. le Maire** : C'est un peu le principe. Ce sont des orientations budgétaires, donc ce qu'il faudra retenir de ce ROB c'est qu'on ne va pas augmenter les taux et qu'ils seront stables. Ensuite deuxième élément qu'il faut retenir c'est que les bases fiscales vont augmenter à priori de 2.6 % mais je ne sais pas ce qui va être voté par l'Assemblée Nationale, je ne suis pas député.

**M. CABOT** : d'accord. Je peux continuer ? Alors c'est pour le 012 maintenant.

Sur la gestion vertueuse et la maîtrise de la masse salariale, on retrouve exactement les mêmes éléments énoncés dans le dernier ROB, glissement vieillesse, technicité, revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories B et C, hausse du minimum de traitement, revalorisation du point d'indice à la hauteur de 3.5 % puis 1.5 en 2023, en fait c'est un tableau annuel copié collé des ROB précédents. Cependant un point important et non négligeable pour les agents, l'harmonisation du régime indemnitaire, vous en avez parlé tout à l'heure avec les fonctionnaires territoriaux de la Métropole à compter du 01/01/2024 en plus l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents, mais pour continuer mon propos, et face aux problèmes actuels, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée sous conditions pour les agents de la fonction publique d'Etat, hospitalière ainsi que pour les militaires. Je vous passe le décret. Il existe désormais un texte spécifique pour la fonction publique territoriale, celui-ci a été énoncé le 31/10/2023 et publié le 1er novembre au journal officiel. Cette prime vise à soutenir les agents publics face à l'inflation, allez-vous instituer cette prime exceptionnelle, sachant qu'elle peut être effectuée en plusieurs fractions d'ici le 30 juin 2024, et en plus, concernant les heures supplémentaires, je m'interroge sur la courbe en dents de scie. Depuis 2020, elles sont passées de 110 900 euros, puis 101 654 €, puis 172 690 € et enfin 134 634 €. J'ai la nette impression d'une forte diminution d'environ 40 000 €. Est-ce que ces heures effectuées par les agents sont toujours rémunérées ? Comment expliquez-vous cet écart significatif ?

Et pour finir sur le 012, lors du dernier ROB, le 6 février 2023, je vous posais la question suivante : selon l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, sachant que la participation obligatoire au financement de la prévoyance dans la fonction publique entre en vigueur le 1er janvier 2025 et celle de la complémentaire santé le 1er janvier 2026, pouvez-vous nous dire s'il y a eu une avancée depuis ? Merci.

**M. Le Maire** : merci Mme CABOT. Alors première chose, il y a effectivement des dispositifs qui ont été mis en place par l'Etat pour revaloriser le pouvoir d'achat, mais nous c'est ce que nous avons fait au travers de la revalorisation de l'IFSE, d'ailleurs vous l'avez compris, vous l'avez-vous même exprimé. On a nous-

23-PV-1812

même, sans attendre la décision du Gouvernement, revalorisé les traitements des agents. On a réhaussé les régimes indemnitaires, on a mis en place le ticket restaurant, donc ce travail de défense du pouvoir d'achat, on l'a déjà conduit, on n'a pas attendu une décision de l'Etat, qui par ailleurs n'amène aucun intérêt d'un point de vue fiscal.

Donc ce rattrapage, ou ce combat contre l'inflation au profit des agents, on l'a déjà conduit. C'est à dire qu'à ce stade, on n'envisage pas de mettre en place en complément une prime supplémentaire puisque le travail a déjà été fait pour les agents. Cela se voit d'ailleurs dans la masse 012 qui a augmenté, vous l'avez dit vous-même, assez considérablement. Je suis content de l'avoir fait, je l'assume, je pense qu'il y avait une nécessité de défendre nos agents en termes de pouvoir d'achat. Donc cette décision, je l'assume, on la fait mais on n'a pas besoin de s'appuyer sur des textes gouvernementaux. Je pense que ce texte a plutôt été fait pour des communes qui justement n'avaient pas fait autant de choses pour leurs agents, et pas pour les forcer mais pour leur mettre un petit coup de pression de communication en leur disant « allez-y, allez-y ! ».

Toutes les communes ne sont pas rendues au même niveau. J'observe que la commune du Pradet traite plutôt bien ses agents par rapport à d'autres communes mais je ne vais pas faire un comparatif, donc on l'a déjà fait.

Il y avait une autre question... vous disiez que c'était le même ROB que l'année dernière. Je sais que vous avez été attentive à mes propos, donc j'ai réexpliqué, ce que j'ai dit tout à l'heure et ce qui est écrit, c'est qu'en 2024, toutes les augmentations qui ont été faites pour les agents, on les a eu partiellement parce qu'il y a une partie qui a été faite en juillet je crois, donc en 2024 automatiquement, les traitements vont augmenter puisque ce qui a été pris sur 6 mois en 2023, l'année prochaine ça va être pris sur une année complète. Donc c'est normal que l'on parle cette année des mêmes choses que l'année dernière, parce que ce sont les mêmes choses que l'on applique mais avec des masses financières qui vont être un peu différentes. Donc on a essayé d'éclairer le conseil municipal en vous donnant autant d'informations, autant de précisions que possible. C'est pour ça qu'on a remis dans le ROB tous les éléments qu'on a déjà mis l'année dernière parce qu'ils vont être encore appliqués cette année avec une incidence financière qui n'est pas neutre.

**M. CABOT** : alors il y a deux autres questions, les heures supplémentaires et la mutuelle.

**M. Le Maire** : c'est pour ça quand on pose toutes les questions en même temps...

**M. CABOT** : c'est pour ça que je vous les rappelle Monsieur le Maire.

**M. Le Maire** : ben écoutez c'est un plaisir, c'est un ROB, on est content de débattre, la démocratie a toute sa place au sein du conseil municipal et ailleurs au sein de notre commune, donc je suis très content de débattre et puis on va pouvoir répondre à toutes vos questions, surtout que là c'est un ROB.

Donc la mutuelle sera mise en place, c'est une obligation au 1er janvier 2026. Alors quel sera son montant, est ce qu'on la mettra en place avant, ça fait partie des discussions qu'on a au travers du CST avec les syndicats aujourd'hui.

Concernant les heures supplémentaires, c'est en dents de scie effectivement, je n'ai pas de réponse.

Vous parlez de 2020 à 2023 c'est ça ? 2021 c'était la sortie de Covid, on n'a pas repris toutes les manifestations qu'on faisait avant, 2022 ont dû mettre le paquet, et 2023 on a du faire un peu attention aux heures supplémentaires et on s'est organisé différemment sur un certain nombre de manifestations. Et ça variera encore l'année prochaine.

**M. CABOT** : En fait c'est en 2023 qu'elles sont le plus basses, mais en 2022 elles ont augmenté et par contre entre 2021 et 2022 il y a eu une baisse quand même aussi. Mais ce qui m'intéressait c'est de savoir si les heures supplémentaires étaient toujours rémunérées ?

**M. Le Maire** : les heures supplémentaires sont parfois prises en récupération, parfois rémunérées. Ça dépend des événements, ça dépend de la disponibilité des agents. Il n'y a pas de règle fixe, on cherche des agents disponibles quand on fait des manifestations, certains préfèrent récupérer des congés, d'autres être rémunérés, c'est variable.

**M. CABOT** : je peux poser une dernière question ?

**M. Le Maire** : Mme CABOT allez-y.

**M. CABOT** : Alors... Je vous remercie c'est gentil ! En 2024 il est annoncé plus de 10 millions d'euros d'investissements, notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques au CTM, vous en avez parlé tout à l'heure. C'est une excellente idée, bien sûr pour cette autoproduction collective, puisque chacune le sait, l'électricité pour se chauffer ou s'éclairer de nos jours est devenue un luxe.

Je remarque quand même que pour ces ombrières vous prévoyez 500 000 euros. Ce n'est pas une petite somme. Dans la note explicative de synthèse n°19, que nous allons voter dans un moment, vous en avez parlé tout à l'heure d'ailleurs, le coût prévisionnel entre les études, les travaux et la rémunération du mandataire s'élève à 186 000 € TTC, donc vous demandez une subvention de 47 000 euros à la DETR plus une subvention à la Région de 34 000 € ce qui fait un total de subvention de 42 %. La part communale reste donc de 111 000 €. Il y a quand même une différence importante de 300 000 € entre ce que vous annoncez dans l'investissement, et ce qui va être dépensé pour les ombrières photovoltaïques. Est-ce que ce projet va être étendu à d'autres bâtiments dans la même année, ce qui expliquerait la différence de 300 000 euros ?

**M. Le Maire** : Alors j'ai répondu tout à l'heure déjà puisque j'expliquais qu'on avait inscrit 500 000 euros au budget mais qu'il y avait 183 000 € qui étaient fléchés, qui étaient prêts à partir avec le Symielec, ça va être signé dans les semaines qui viennent, donc ça c'est calé, et j'ai expliqué qu'on laissait 300 000 € au cas où on aurait des opportunités pour en installer ailleurs, sachant que notamment il y a des fonds disponibles soit à la Région, soit à l'Etat pour le faire et si on peut en faire une plus rapidement, on le fera mais rien n'est acquis. Ça permet aussi de flécher des opérations auprès de la DETR parce qu'on a déjà une subvention qui nous a été octroyée par l'Etat sur cette première opération.

**M. CABOT** : Merci Monsieur le Maire

**M. Le Maire** : Je vous en prie Madame.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOFFRE** : merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Pour commencer, 2 remarques et puis 2 questions.

Première petite remarque sur le premier graphique que vous affichez sur le ROB, je n'ai pas d'unités. Je suppose que c'est des kilo euros, vous me le confirmez ?

**Monsieur le Maire** : si c'est des dépenses, je ne pense pas que ce soit des euros, si c'est des recettes...

**E. JOFFRE** : c'est des recettes et des dépenses,

**Monsieur le Maire** : oui donc c'est ça.

**E. JOFFRE** : je suis attaché à ces petits détails. Peut-être une déformation professionnelle.

**Monsieur le Maire** : c'est important.

**E. JOFFRE** : deuxième remarque, nous avons bien noté le taux communal de la taxe foncière qui resterait cette année à 46 %, c'est une bonne nouvelle, enfin je vais dire plutôt que c'est une demie bonne nouvelle, puisqu'on aurait aimé un petit effort, d'autant que les Pradétans ont subi l'année dernière, vous le savez, une hausse de 10 % de leur taxe foncière, une hausse due aux bases de l'Etat bien évidemment mais aussi de votre décision.

Les questions maintenant :

On commence par le tableau des effectifs, j'ai bien noté que l'année 2023 montrait un nombre d'effectifs important, vous l'aviez expliqué pour des remplacements, entre autres. Mes questions porteront sur les titulaires dans la filière animation et sportive. Je note dans l'animation une baisse sensible, j'aimerais connaître la raison de cette baisse et qu'est-ce que ça va apporter comme conséquences sur les services apportés aux Pradétans.

23-PV-1812

Et deuxième question, sur la filière sportive, parce que nous avons 3 agents ETAPS en 2023 et 2 en 2024, quand on est Pradétan et qu'on a connu ces agents, dont je tairais le nom, et tout le bénéfice qu'ils apportent à la commune, tant pour les jeunes que pour les plus âgés, je suis un petit peu inquiet, donc si vous pouviez m'en dire un peu plus sur la politique sportive pour les deux dernières années de votre mandat, ça me paraît important.

**M. Le Maire** : donc il y avait plusieurs questions, d'abord pour revenir sur les taxes, je signale qu'il n'y a plus de taxe d'habitation donc il n'y a plus que la taxe foncière pour les gens qui payent, donc en net on est largement gagnant donc ça c'est un premier point, ensuite comme les taux n'augmentent pas cette année, la fiscalité est stable.

La question de savoir s'il faut baisser les taux... bonne question, mais si c'est pour baisser les taux et endetter encore plus la commune, je pense qu'on est à un équilibre aujourd'hui qui est ce qu'il est, ça permet de générer de l'épargne brute, de continuer à faire nos investissements. Si on baisse les taux, ça va être à la marge et il faudrait emprunter, et je ne suis pas trop pour faire appel à l'emprunt.

Les taux sont à 4.2 ou 4.3 % sur les dernières simulations des banques, on espère que ça redescendra l'année prochaine mais l'emprunt n'est pas toujours une bonne solution. Je sais qu'il y en a qui préfère recourir à l'emprunt, moi je préfère recourir autant que possible à l'épargne brute.

Et la deuxième question c'était ?...

**E. JOFFRE** : ça c'était pour les remarques. Mes questions c'est la filière animation et la filière sportive.

**M. Le Maire** : tout à l'heure Agnès prendra la parole pour sa délibération donc elle en parlera à ce moment-là et répondra de façon plus générale. Mais en résumé aujourd'hui sur la filière animation et sportive, on a une attractivité qui est connue de pas mal de communes et de Pradétans, mais aussi de personnes qui viennent au Pradet parce qu'il y a une vraie attractivité en termes d'animations et ce pour tous les publics. On a aussi recruté une personne qui a mis en place la carte « partage » pour nos séniors qui marche plutôt bien. On fait des animations qui leurs sont destinées, dernièrement ils ont visité la grotte Cosquer, le port autonome de Marseille. Développer les animations pour les séniors faisait partie de notre programme.

On fait aussi des animations pour nos jeunes dans les écoles, vous le verrez il y a une délibération sur le sujet concernant la bibliothèque, on a mis en place des choses pour les élèves à la bibliothèque, on a mis une ludothèque en place, donc les animations par public sont nombreuses et on fait aussi en dehors de ça, des festivités.

Concernant le sport, je pense qu'aujourd'hui on a réussi à recréer un club de rugby par exemple, qu'on a poussé. On est sorti d'une grosse machine qui marchait certainement très bien mais nous on avait besoin de faire plutôt un club avec l'école de rugby, mais je laisserai Agnès y revenir tout à l'heure dans le cadre de sa délibération pour répondre à votre question sur la politique sportive.

Mais on a cette volonté, cette ambition d'avoir des animations et de développer l'activité sportive sur l'ensemble du territoire, donc ne soyez pas inquiet, nous veillons.

**E. JOFFRE** : je me permets juste de compléter un petit peu, est ce qu'il y aura un recrutement d'ETAPS dans les 2 dernières années de votre mandat ?

**M. Le Maire** : On ne sait pas encore, on va voir. Aujourd'hui il y en a un qui est parti en retraite, on verra au fil des ans s'il y a une nécessité d'en avoir un troisième ou pas. On peut aussi s'appuyer sur le tissu associatif... La réponse n'est pas fixée, c'est à l'étude. Il faut toujours être prudent dès qu'on parle de finances.

Est ce qu'il y avait d'autres questions ? **M. TENDIL**.

**D. TENDIL** : merci Monsieur le Maire, je reviens sur l'investissement 2024, vous prévoyez la création d'un parcours VTT ludique sur le terrain de la Voulte pour 120 000 € TTC. Ma question : au budget participatif 2022, pour la 5<sup>ème</sup> édition, il avait été retenu ce projet, pour un montant de 60 000 €, pourquoi cette différence ? merci.

23-PV-1812

**M. Le Maire** : c'est la différence entre faire des budgets participatifs prévisionnels et puis la réalité, donc là on travaille sur une réalité de terrain et puis pour l'instant c'est ce qu'on a fléché comme investissement. Et parfois quand on prévoit de dépenser une certaine somme, ça peut être revu soit à la baisse, soit à la hausse, c'est souvent à la hausse. Pour l'instant on est parti sur ce budget-là, il n'y a pas d'explication particulière, c'est ce que nous ont dit les professionnels qu'on a rencontrés et qui ont estimé ce budget là pour faire quelque chose sur le terrain de la Voulte.

**D. TENDIL** : ok et sachant que l'année dernière, sur l'investissement 2022, 2023 il y avait des projets sélectionnés justement dans le cadre du budget participatif. Cette année il n'y en a pas de prévus. Sachant qu'il reste encore 12 projets qui n'ont pas été réalisés depuis 2018. Finalement Monsieur le Maire, je me pose des questions sur le budget participatif, est ce que c'est pas de la poudre aux yeux pour les Pradétans ? Merci.

**M. Le Maire** : ce n'est pas de la poudre aux yeux, c'est juste quelque chose que l'on a mis en place à l'époque, on n'était pas passé en Métropole et on voit que beaucoup de projets proposés sont hors compétence communale. Donc on ne va pas demander à la Métropole de faire des projets qui sont sur le budget participatif, ce n'est pas de la poudre aux yeux mais ça correspondait à un certain besoin à une époque et aujourd'hui on s'aperçoit qu'on a du mal à réaliser ce qui a été mis dans le budget participatif mais on les fait quand même dans la mesure du possible. Le budget participatif prendra peut-être d'autres formes, on le voit d'ailleurs au travers des petits déjeuners du Maire qui ont lieu tous les mois, on fait des visites de quartiers, où les gens peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent, nous proposer des projets, on a une forme de proximité qui évolue dans le temps, d'ailleurs rien n'est inscrit dans le marbre, c'est normal de faire évoluer notre relation avec les administrés, c'est ce qu'on fait au quotidien, d'année en année. Donc le budget participatif a répondu à un moment à un vrai besoin et à une possibilité de le faire, aujourd'hui c'est un peu plus difficile parce que les projets qui sont parfois proposés ne sont pas du domaine de compétence de la commune. Donc on sera peut être appelés à refaire un budget participatif mais peut être sous une forme différente.

Est ce qu'il y avait d'autres questions ? M. PEZERY.

**B. PEZERY** : oui juste 3 petites remarques puisque les questions ont quasiment été toutes posées.

La première, vous avez parlé de l'emprunt toxique et que vous ne jetez pas la pierre à l'équipe précédente, je pense qu'il ne faut pas la jeter aux équipes précédentes parce que sauf erreur de ma part il avait été contracté en 2007.

Concernant les investissements sur l'école Marcel Pagnol, la somme de 8 millions, ou 6 millions selon l'avancement des travaux, c'est surtout selon l'avancement des subventions qui vont arriver, aussi.

Et enfin, je voulais vous féliciter parce que vous appliquez ce que nous avons appliqué pendant des années au niveau de la Loi SRU, au niveau du logement social, vous critiquiez ce fonctionnement mais vous y revenez tant bien que mal, et je voulais vous féliciter pour ces démarches qui sont au profit des gens qui ont besoin d'un logement.

**M. Le Maire** : merci pour votre honnêteté. Pas d'autre question, je vous propose de prendre acte que le débat s'est bien tenu et on va voter.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

## N°2

**23-DCM-DGS-081 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**Pour présenter cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à JM PEYRATOUT :**

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'Ordonnateur et le Comptable, le Trésorier a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Commune du PRADET.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut- être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice, au vu d'un procès-verbal de carence de l'huissier.

L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres non recouvrés figurant sur les états présentés par le Trésorier, pour un montant global de 1 245,06 €.

La dépense en résultant sera imputée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 1 245,06 €.

**M. Le Maire :** merci Monsieur PEYRATOUT.

**M. Le Maire donne la parole à A. CABRERA :** oui bonjour messieurs, dames. A quoi correspond cette somme ?

**JM. PEYRATOUT :** Les sommes qui sont en non-valeur correspondent à des montants qui n'ont pas été payés sur les cantines et les crèches.

M. Le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

## N°3

**23-DCM-DGS-082 - AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024**

**Jean-Michel PEYRATOUT** rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

*« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

23-PV-1812

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2023 avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Soit au total pour les chapitres 20, 204, 21 et 23 un montant de 2 415 872,00 €.

**M. Le Maire** : merci, pas de question, je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

N°4

**23-DCM-DGS-083 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL, DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET DE  
L'ETAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS  
PRADETANS**

**M. Le Maire donne la parole à A. BIASUTTO** : bonjour à tous, merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, outre les entretiens courants réalisés sur les terrains de tennis, la collectivité doit prévoir, de manière périodique, le passage d'un bureau d'études spécialisé afin de vérifier les installations mises à disposition du tennis club pradétan.

Les derniers travaux de rénovation des terrains de tennis ont été réalisés en 2009. Ainsi, plusieurs observations sur l'état des terrains sont à prendre en compte.

S'ils sont encore praticables, ils s'avèrent néanmoins vétustes. Aussi, la municipalité souhaite procéder à un rehaussement et une remise à neuf des courts de tennis pradétans.

Pour aider la commune dans ce projet, des demandes d'aide auprès de l'Etat, du Département et de la métropole TPM doivent être déposées.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22 issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015, qui dispose que « Le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal être chargé [...] de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subvention »,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°22-DCM-DGS-066 du 04 juillet 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

**CONSIDERANT** que la commune souhaite rénover les terrains de tennis pradétans afin de garantir leur confort et leur sécurité ainsi que leur attractivité,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire valider ce projet par une délibération afin de pouvoir solliciter le Fonds de concours de la métropole TPM,

Il est ainsi proposé au conseil Municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A SOLLICITER** l'Etat (DETR) à hauteur de 134 160 €,
- **A SOLLICITER** le Conseil départemental à hauteur de 134 160 €,
- **A SOLLICITER** la métropole TPM, à hauteur de 60 000 €,
- **A SIGNER** toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes subséquents utiles à la demande de subvention.

Vous trouverez en annexe le plan de financement prévisionnel. Merci.

**Monsieur le Maire donne la parole à D. TENDIL :** merci Monsieur le Maire, j'ai une question sur les tennis, le prévisionnel était de 400 000 euros, on est passé à 493 000 € TTC pour la réhabilitation des terrains de tennis, très bien. Ma question : avez-vous inclus le budget participatif 2018, je reviens encore sur ce budget participatif, pour une remise en état d'un mini tennis et d'un mur ? Ce budget participatif était à l'origine de ce dépôt de dossier.

**A BIASUTTO :** en tout état de cause, le petit cours isolé est compris dans ce montant. On va rénover les 5 cours de tennis intégralement, plus le petit terrain isolé qui est en hauteur.

**D. TENDIL :** C'est à dire que cette verrue... Excusez-moi d'employer ce terme,

**A BIASUTTO :** La verrue va être revisitée aussi, entièrement.

**D. TENDIL :** en mini tennis ?

**A BIASUTTO :** En demi terrain.

**D. TENDIL :** d'accord, ça veut dire mini tennis, c'est à peu près la même chose. Merci.

**Monsieur le Maire donne la parole à E. JOFFRE :** merci Madame l'adjointe, 2 petites questions par rapport au plan de financement, est ce que la Ligue ou la Fédération ne doivent pas mettre la main à la poche sur cette opération ? C'est ma première question.

Et il y a effectivement, un financement de l'Etat au titre du DETR (Dotation D'équipement pour les Territoires Ruraux), je me demande comment nous sommes éligibles à ce titre ?

**M. Le Maire :** la DETR par exemple nous finance les panneaux photovoltaïques, donc on essaye. on demande au Département, on demande à la DETR, on verra ce qu'on arrivera à obtenir. Et on sera amené peut-être à modifier les demandes de subvention, dans le cas où l'Etat ou le Département ne nous donnent pas de financement, et bien on demandera à la Région. Mais c'est bien de ne pas toujours solliciter les mêmes financeurs. Il nous arrive de repasser des plans de financement qui sont différents en fonction des réponses qu'on a. Donc là on fait le plan de financement mais si on doit le modifier, on le modifiera.

**E. JOFFRE :** je m'étonne un petit peu que vous fassiez comme ça, parce que la DETR correspond plutôt aux territoires ruraux et je m'étonne qu'on soit éligibles.

**M. Le Maire :** est-ce que vous regrettez qu'on nous finance les panneaux photovoltaïques via la DETR ? Allez-y dites-moi parce que sinon je dis à l'Etat de ne pas nous donner d'argent parce que ça s'appelle DETR, je peux le faire mais je pense que ce n'est pas une bonne façon de gérer la commune.

**B. PEZERY :** si vous permettez ce n'est pas ce qui a été dit par M. JOFFRE. La seule interrogation que l'on ait c'est que quand on regarde le décret qui a été pondu, on est censé être 1.3 fois inférieur au potentiel fiscal du Département alors qu'on est à 1.06 fois donc c'est pour ça qu'on s'étonne que cette demande soit faite dans ce cadre car elle ne rentre pas dans les textes du décret.

La deuxième question c'est de savoir par rapport à la Ligue du Var, quand on regarde dans d'autres Départements, ce genre d'action de rénovation est financée, peut-être pas de manière mirobolante, mais financée avec une certaine hauteur de financement, donc ça peut peut-être intéressant d'avoir un accompagnement de la part de la Ligue du Var.

**M. Le Maire :** Imaginez-vous bien, on a déjà demandé, ils ne financent pas. Ils financent la création, mais pas la rénovation. Mais si vous voulez pousser, allez-y vous êtes bienvenu.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TENDIL :** je voudrai revenir sur la Fédération Française de Tennis, parce que je les connais bien, je les fréquente encore au niveau du comité, et ils donnent de moins en moins d'aides. Je vous le confirme. A l'époque en 2009 j'avais eu 7000 € pour la régénération des 5 cours. C'était pas mal. Là cette année ils donnent 500 € ou 600 € par cours c'est vraiment dérisoire.

23-PV-1812

Mais il y avait aussi l'ANS qui a ouvert ses portes depuis mai et peut être qu'on aura l'occasion d'en parler à la fin de séance. Merci.

**M. Le Maire** : Parfait, je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

N°5

**23-DCM-DGS-084 - RENOUELEMENT DES DROITS D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE**

**Monsieur le Maire donne la parole à Magali VINCENT** : bonjour à toutes et à tous, donc cette délibération porte sur le renouvellement des droits d'utilisation des véhicules de service.

Par la délibération 20-DCM-DGS-106 du 28 septembre 2020, l'assemblée délibérante a adopté le règlement d'utilisation des véhicules de service. Cette dernière fixe la liste des personnes pouvant en bénéficier au regard de leurs contraintes professionnelles.

Même si le contenu du règlement demeure inchangé, la liste des personnes pouvant utiliser les véhicules et dont les missions nécessitent une autorisation de remise à domicile doit être renouvelée chaque année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler pour les mêmes emplois et fonctions, et dans les mêmes conditions l'autorisation délivrée en 2020, et chaque année depuis cette date.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CABRERA** : Monsieur le Maire, dans la séance du 28 septembre 2020, le conseil municipal a décidé par délibération l'attribution de véhicule de service pour vous même et 5 autres bénéficiaires élus ou fonctionnaires et assimilés. En application de l'article L. 2123-18-1- du Code des collectivités territoriales, la mise à disposition par le conseil municipal d'un véhicule au bénéfice de ses membres ou d'agents de la commune doit faire l'objet d'une délibération annuelle, qui détermine les conditions d'usage pour l'exercice de leur fonction. Cette périodicité annuelle n'est pas respectée par l'ensemble des usagers des 10 véhicules. Concernant les élus, la Loi ouvre la possibilité de bénéficier d'un véhicule mais il ne peut pas s'agir d'un véhicule de fonction uniquement mais d'un véhicule de service, c'est à dire que tous les déplacements privés sont exclus. La délibération annuelle doit préciser en outre, les conditions et les modalités de l'usage pour l'exercice du mandat. Pour rappel la première délibération date du 28 septembre 2020, la deuxième délibération date du 4 juillet 2022, la troisième délibération est présentée ce jour le 18 décembre 2023, or comme on peut s'en apercevoir entre la première et la seconde il y a 22 mois, sans délibération légale et entre la seconde et la troisième, il y a 17 mois sans délibération légale. Pendant ces périodes et suite à une remarque que l'on a fait le 4 juillet 2022, il me semble que ces véhicules ont été utilisés en toute illégalité. L'attribution d'un véhicule de service aux élus et autres est donc tristement encadrée. Force est de constater que vous ne respectez pas les obligations légales. Nous vous rappelons qu'un détournement sans autorisation d'un bien public est susceptible de tomber sur l'incrimination pénale des dispositions de l'article 462-15 du code pénal. Nous vous invitons en conséquence à plus de vigilance. Dans la semaine nous transmettrons un courrier à monsieur le Procureur pour dénoncer ces faits. J'ai fini. Merci

**M. Le Maire** : merci, pas d'autre question ? Madame TIAR.

**V. TIAR** : bonjour à toutes, bonjour à tous, effectivement je vais pas relater ce que mon collègue a précisé si justement à l'instant, cette situation créé un vide juridique depuis le 4 septembre 2022 puisqu'aucune nouvelle délibération n'a été ajoutée pour couvrir cette période. Cette lacune de plus d'un an dans la couverture légale confirme l'irrégularité de la procédure en cours, c'est pour cette raison que nous ne participons pas à cette délibération. Merci.

**M. Le Maire** : on va passer au vote.

**Vote : adopté à la MAJORITE.**

24 voix POUR

5 voix CONTRE (Bernard PEZERY, Eric JOFFRE, Valérie POZZO DI BORGO, Marina BIANCHI BRONDINO, Armand CABRERA).

4 ABSTENTIONS (Denis TENDIL, Martine CABOT, Viviane TIAR, Valérie RIALLAND).

## N°6

### **23-DCM-DGS-085 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : RECRUTEMENT DE 4 AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION**

**Isabelle ROGER** : Bonjour à tous. Comme chaque année nous allons faire le recensement, pour se faire il va falloir nommer des agents recenseurs, et comme chaque année on demande au conseil municipal de fixer leur rémunération. C'est une rémunération forfaitaire à hauteur de 900 euros brut par agent, étant précisé que ce tarif ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la Commune.

Il est demandé également au conseil municipal, d'autoriser M. le Maire à désigner par arrêté municipal, le correspondant RIL et son suppléant, le coordonnateur communal, son adjoint et les agents recenseurs nécessaires aux opérations de recensement, et d'inscrire au budget 2024 la dotation forfaitaire octroyée par l'INSEE pour un montant de 2 196 euros ainsi que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales.

**M. Le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY** : c'est juste une question technique. Nous en sommes où dans la période des 5 ans ? Parce qu'au bout de 5 ans, ils sont censés avoir une connaissance parfaite du territoire et le sentiment que nous avons, que j'ai personnellement, c'est que la population semble décroître chaque année.

**I. ROGER** : je ne vais pas répondre exactement, parce que je ne connais pas les chiffres, je suis désolée. Je vous les enverrai postérieurement. Si on les a on les donne aujourd'hui...

**B. PEZERY** : Vous pouvez me répondre plus tard, ce n'est pas gênant, c'est l'interrogation que l'on avait.

**M. Le Maire** : On me dit qu'on les a reçus il y a 2 jours, on est à 10 907 habitants, mais on va vous envoyer un email avec les chiffres de l'INSEE.

**Monsieur le Maire donne la parole à V. RIALLAND** : j'avais une petite question, est ce que vous pouvez ajouter aussi le nombre de résidences secondaires ou d'habitants dans les résidences secondaires, ça permettrait de mettre en perspective ces chiffres de la population avec les résidences secondaires.

**M. Le Maire** : On vous enverra aussi l'email, vous aurez tout dedans. Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

33 voix POUR

N°7

**23-DCM-DGS-086 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE 2024-2026 AVEC LE CDG83 VISANT LA GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

**Magali VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :**

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes (DISIGN) peut être confié aux centres de gestion.

Aussi, le CDG 83 propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés de lui confier, par le biais de la présente convention-cadre, la gestion du dispositif de signalement.

Le dispositif de signalement comporte à minima :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Ces procédures ont été définies par le Centre de Gestion et sont détaillées aux articles 2 à 6 de la convention.

La collectivité a l'obligation de communiquer au CDG83 les coordonnées des services et professionnels demandés ainsi que les modalités d'accès à ces professionnels en complétant la fiche remise à cet effet. En cas de besoin, cette fiche devra être mise à jour sans délai.

Ce dispositif ne se substitue pas, bien évidemment, aux autres voies telles que procédure pénale, recours hiérarchique, etc...

La mairie du Pradet était sous convention avec le CDG 83 pour ce dispositif pour 2022-2023. Il s'agit d'un renouvellement de cette présente convention.

Des évolutions au niveau de la procédure seront probablement nécessaires pour parfaire ce dispositif.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- **D'autoriser** le renouvellement de la convention correspondante avec le CDG 83 telle qu'annexée à la présente note.
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tous les actes subséquents.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

## N°8

**23-DCM-DGS-087 - EXTENSION DE L'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

**Isabelle ROGER donne lecture de l'exposé suivant :**

La commune du Pradet dans sa recherche d'optimisation de la dépense publique a adopté le 27 septembre 2021 par délibération du Conseil Municipal n°21-DCM-DGS-098 une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD).

Le coordonnateur (SIVAAD) recense les besoins de l'ensemble des membres du groupement par l'intermédiaire de « cahiers de recensement de besoins », en vue de la passation des marchés publics, et d'assister si nécessaire les membres du groupement dans la définition de leurs besoins, opérée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Cette mutualisation nous a permis d'obtenir en matière de fournitures et de services les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées (denrées alimentaires, de vêtements de travail, livres scolaires ...). Au titre de la mutualisation des coûts de fonctionnement du groupement de commandes, chaque membre verse une contribution annuelle au coordonnateur dont le taux est déterminé chaque année en Assemblée Générale. Pour 2023, le taux applicable est de 3,4%. Au-delà de deux ans, les communes qui ne souhaitent rester qu'en groupement, se voit appliquer un taux bien plus important de 7%.

La période d'essai de deux ans nous a donné pleine satisfaction et confirme la volonté de la commune de pérenniser la collaboration avec le SIVAAD au travers d'une adhésion définitive.

Au-delà de la passation des marchés publics, l'adhésion met à disposition des adhérents des outils de suivi des marchés et des prestations supports pour la commune telles que :

- Les conseils d'une diététicienne (aide au menu, participation aux réunions de la commune, ...)
- L'organisation de formations : « savoir cuisiner les légumineuses », « la pollution de l'air », les produits d'entretien, etc.
- L'organisation de journées pédagogiques sur le gaspillage alimentaire

La contribution des communes membres se détermine conformément à l'article 8 des statuts du SIVAAD :

- Part fixe : 0.50 euros par habitant déterminée sur la base du dernier recensement connu
- Part variable : Application d'un taux voté par le SIVAAD au volume d'achats réalisés par la commune au cours de l'année N-1. Pour information, le taux 2023 est de 3,4%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'adhérer** au SIVAAD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte subséquent nécessaire à sa mise en œuvre.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT :** merci Monsieur le Maire. Donc Madame ROGER vient de nous expliquer en détail la volonté de la commune de pérenniser la collaboration avec le SIVAAD. Je me souviens, il y a quelques années, l'ancienne municipalité avait adhéré à ce syndicat qui leur convenait parfaitement. J'ai d'ailleurs relu un rapport de 2013 qui était concluant.

La délibération en date du 15 décembre 2014, vous payez le prix fort et les pénalités puisque vous avez voulu retirer la commune du SIVAAD, prétextant que le service des marchés était en capacité de passer ses propres marchés publics et de ce fait, la participation de la commune n'avait pas le même intérêt. En juin 2016, vous résiliez la convention du groupement de commandes qui désigne les deux membres représentants. Il me semble qu'en septembre 2020 une convention de vacation avec une diététicienne qui devait intervenir sur les préparations des menus et autres avait été signée. Au SIVAAD les conseils d'une diététicienne sont compris dans la convention de ce que j'ai lu.

Après différents marchés publics, plus ou moins compliqués, cela nous prouve que rien n'est facile, notamment en alimentation, lors du CM du 27 septembre 2021 vous nous avez expliqué que vous recherchiez les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées, que vous recherchiez l'optimisation de la dépense publique en signant de nouveau avec le SIVAAD pour une période d'essai de 2 ans, et aujourd'hui vous nous demandez de voter une adhésion définitive. Quand est-il des marchés en cours, habillement, produits d'entretien, hygiène, nettoyage, fournitures scolaires, denrées alimentaires conventionnelles ou bio, peu importe, etc... sont-ils rendus caduques ou vont-ils aller à leur terme ? En revenant sur votre décision de 2014, n'eut-il pas été plus judicieux à l'époque de prendre le temps de la réflexion. Si de nombreux édiles autour de nous font confiance depuis de nombreuses années à ce syndicat, c'est qu'il y a sans doute une raison, on peut tous se tromper bien-sûr, nul n'est infailible. Bien évidemment notre groupe prendra part au vote favorablement mais à l'avenir il ne faut surtout pas occulter l'article 14 de la convention « adhésion ou retrait d'une commune ». Merci.

**M. le Maire** : merci. Monsieur PEZERY vous avez une question, ou M. JOFFRE ?

**E. JOFFRE** : c'était moi, mais la remarque était la même c'est-à-dire la sortie en 2014.

**I. ROGER** : La commune pensait pouvoir lancer ce marché, elle a un service très compétent pour le faire, mais pour la cantine les offres ont été infructueuses. Pour répondre à Mme CABOT, tous les marchés en cours vont aller à terme et à l'issue de ceux-ci nous prendrons celui avec le SIVAAD.

**M. le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY** : puisque vous êtes dans l'esprit de Noël, je vous dirai que je vous félicite encore une fois, puisque tout ce que vous avez cassé un jour vous le rebâissez le lendemain ou quelques années après. Je trouve que vous faites beaucoup d'efforts pour appliquer ce que les anciennes municipalités ont fait. Merci.

**M. Le Maire** : on n'a pas tout cassé quand même, pas encore. Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

## N°9

### **23-DCM-DGS-088 - ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

**M. Le Maire** : La question numéro 9 est suite à la décision de rentrer au SIVAAD, il faut faire l'élection des délégués. Est ce qu'il y a des personnes qui veulent être titulaires ou suppléants parmi les membres de l'opposition ? Il faut 2 titulaires et 2 suppléants.

**V. TIAR** : oui ben on va répondre Monsieur le Maire, c'est Noël ! Donc Madame RIALLAND, Madame TIAR.

**M. Le Maire** : en titulaires ?

**V. TIAR** : en titulaires, si vous permettez que je finisse, merci. Et ensuite Madame CABOT et Monsieur TENDIL en suppléants. Merci.

**M. Le Maire** : Pour la commune du Pradet on propose en titulaires, Monsieur PEYRATOUT et Isabelle ROGER, et en suppléants Marine DESIDERI et Chantal JOVER.

Alors est ce que vous êtes d'accord à l'unanimité pour faire le vote à main levée ?

L'ensemble des élus est favorable à un vote à main levée. Le vote à donc lieu.

23-PV-1812

**Résultats du vote :**

24 voix pour la liste de la majorité.

4 voix pour la liste du groupe d'opposition « Pour les Pradétans ».

5 abstentions (B. PEZERY, E. JOFFRE, A. CABRERA, V. POZZO DI BORGO, M. BIANCHI BRONDINO).

**Sont désignés délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDES AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) :**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Michel PEYRATOUT</li> <li>- Isabelle ROGER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantal JOVER</li> <li>- Marine DESIDERI</li> </ul>

**N°10**

**23-DCM-DGS-089 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE  
AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELEC) -  
INTEGRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR**

**Isabelle ROGER donne lecture de l'exposé suivant :** donc là aussi pour rappel, fin 2015 les tarifs réglementés de vente d'électricité ont été supprimés.

L'avenant N°1 avait pour objet l'actualisation de la convention de base au regard des différents textes réglementaires, la mise à jour de la grille des frais de gestion et l'ouverture du groupement à l'achat de fournitures d'énergie autre que l'électricité.

L'avenant N°2 avait pour objet l'actualisation de la convention au regard des textes réglementaires et la mise à disposition d'un outil de gestion des consommations, en contrepartie d'une participation financière.

Le présent avenant N°3 est aujourd'hui destiné à intégrer, dans la convention de groupement de commandes, le Conseil Départemental du Var

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la nouvelle convention qui remplace la précédente en y intégrant le Conseil Départemental du Var
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout acte subséquent nécessaire à sa mise en œuvre.

Aucun membre du conseil n'ayant de question à poser, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

**N°11**

**23-DCM-DGS-090 - AVIS SUR LE PRINCIPE DE DEROGER AU TRAVAIL DOMINICAL POUR  
LES COMMERCES DE DETAIL**

**Thomas MICHEL :** bonjour à tous.

VU les demandes formulées par courriers des magasins Lidl et Picard pour 4 dimanches,

23-PV-1812

VU les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

**CONSIDERANT** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par prise d'un arrêté de M. Le Maire et après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

**CONSIDERANT** que lorsque le nombre de ces dimanches n'excède pas cinq, l'Arrêté du Maire est pris après avis du conseil municipal,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE DONNER** un avis favorable à l'ouverture dominicales des commerces de détail dans la limite de 4 dimanches en 2024,
- **DE DIRE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire au regard des demandes reçues,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame TIAR** : c'est juste une intervention. Ce qui serait vraiment bien c'est de soutenir nos commerçants pour ce vote et de voter pour la dérogation.

**Monsieur le Maire donne la parole à M. PEZERY** : vous faites référence à 2 courriers de Lidl et de Picard. Quelles ont été les raisons fondamentales qui les ont poussés à demander ces dimanches et quels sont les dimanches demandés ?

**T. MICHEL** : ce sont des demandes pour les dimanches juste avant Noël, ils n'ont pas fait de demande pour juillet et août. Donc ça sera moins de dimanches travaillés par rapport aux années précédentes.

**M. PEZERY** : de mémoire je n'ai pas vu ce genre d'autorisations.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

N°12

## **23-DCM-DGS-091 - NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU PORT DES OURSINIÈRES**

**M. Le Maire** : la personne qui était directrice de la régie du port des Oursinières a souhaité se retirer, pour des raisons personnelles qui lui appartiennent et donc on propose la candidature de Monsieur Nicolas COLOMBANI, qui travaille au service des marchés. On lui a proposé le poste qu'il a accepté et ça va nous aider aussi parce qu'on est en train de travailler sur un projet qui prend du temps parce qu'il y a des études en cours. Donc l'idée c'est de nommer un nouveau directeur de la régie du port en la personne de Nicolas COLOMBANI.

Donc je vous propose de vous prononcer sur cette désignation.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT** : merci Monsieur le Maire. Donc au vu de la vacance du poste il est évident que nous allons voter en la faveur d'un nouveau directeur de la régie du port en la personne de Monsieur Nicolas COLOMBANI, que je connais bien.

23-PV-1812

Je voudrais remercier tout particulièrement l'ancienne directrice pour le travail accompli lors de son passage éclair dans cette fonction, deux heures par semaine cela représente peu lorsque l'on connaît la masse de travail administratif et financier qui en découle. Monsieur le Maire une constatation en tant que plaisancier, au regard de la somme annuelle, aux alentours de 2000 €, somme non négligeable, on est en droit d'attendre quelques prestations nécessaires au bon fonctionnement pour les bateaux sur le port des Oursinières.

En résumé, on a laissé les choses se dégrader d'année en année, un point de non-retour surtout en matière d'électricité, ce n'est pas faute de l'avoir signalé plusieurs fois, notamment par mon collègue M. JOFFRE.

Les quais sont inégaux et dangereux pour les Pradétans qui font partie de nombreux plaisanciers, d'ailleurs qui serait responsable en cas de chute ? Absence de grue, absence d'aire de carénage, absence d'électricité, restriction d'eau, mais par contre augmentation du montant de la mensualité. Monsieur le Maire, nous connaissons tous votre empathie et votre bienveillance envers les Pradétans, pour la plupart adhérents à la SNPO, ma famille y compris depuis plus de 60 ans. Contrairement à votre approche c'est leur coin de paradis, vous ne pouvez pas comprendre bien sûr, vous ne connaissiez pas le Pradet à cette époque, vous n'y pensiez même pas. Alors que comptez-vous faire face à ces constatations ou à ces problèmes. Merci de votre réponse.

**M. Le Maire :** Madame CABOT je n'ai pas trop compris votre intervention sur le fait que je ne connaisse pas les Oursinières, vous me reprochez de ne pas être né au Pradet contrairement à ceux qui y sont nés ?

**M. CABOT :** Non, non je ne dis pas que vous ne connaissez pas le port des Oursinières. Je dis qu'à l'époque quand ça a été construit, simplement vous n'étiez pas encore ici au Pradet. Voilà et c'est les gens du Pradet, les anciens qui ont fait ce port.

**M. Le Maire :** et donc ?

**M. CABOT :** Et donc rien, c'est une constatation c'est tout.

**M. Le Maire :** vous le dites-vous même : rien.

Bon simplement, il vous a peut-être échappé, mais ça n'aurait pas dû, puisqu'on en a parlé déjà à plusieurs reprises, on est en train de faire un travail de requalification complet du quartier des Oursinières. Qui inclut la rénovation complète des infrastructures du port, dont la digue, dont les quais, dont la remise à niveau des systèmes de redistribution d'eau et d'électricité. On ne fait pas du bricolage donc l'idée n'est pas de mettre 40 000 ou 50 000 euros pour réparer des tuyaux d'eau et des réseaux électriques qu'on va recasser dans 2 ou 3 ans. Faire et défaire c'est peut-être votre truc, ce n'est pas le mien. Donc l'idée c'est de travailler plutôt sérieusement sur un projet, avec l'opposition parce que je rappelle qu'on a intégré M. JOFFRE au conseil d'administration du port et on en parle régulièrement à chacun des conseils d'administration.

Je rappelle aussi qu'on a fait un certain nombre de concertations sur place, c'est un projet partagé avec les utilisateurs, la SNPO est membre aussi du conseil d'administration, on en parle avec eux régulièrement, donc c'est un travail qui se fait dans la concertation pour redonner à ce quartier un peu de lustre, parce que les quais sont en train de s'effondrer. A la suite de l'étude que nous avons faite, la grue a été répertoriée comme inutilisable, c'est à dire que le quai sur lequel repose la grue, ne repose plus sur rien et que le plateau est en train de rouiller. Il y a un vrai danger, mais vous voulez peut-être qu'on la laisse en activité. Nous on ne prend pas de risque ni avec le matériel, ni avec les personnes donc on a décidé d'arrêter le fonctionnement de la grue suite au conseil du cabinet d'étude et je suis très content de l'avoir fait. On est très loin de ce que vous dites, très loin d'abandonner le quartier au contraire puisqu'on a un programme ambitieux de 8 millions d'euros pour rénover l'ensemble du quartier. Voilà la vérité Madame CABOT.

**M. CABOT :** M. Le Maire je n'ai pas dit que vous abandonniez. Puisque vous venez de me donner des explications, dans combien de temps ce sera fait ? Le plus gros des structures, la digue, les quais, tout ce qui est bien endommagé ?

**M. Le Maire :** alors là vous me posez une bonne question. Vous me demandez où est ce qu'on en est des travaux, c'est ça ?

**M. CABOT :** oui voilà !

23-PV-1812

**M. Le Maire** : on travaille actuellement avec un cabinet d'étude spécialisé, donc ils ont relevé un certain nombre de points de vigilance. Le premier point c'était de faire un audit de la situation, donc ils nous ont alertés sur la structure de la digue, sur l'état des quais, sur l'état de la grue. On a aussi travaillé sur des scénarios d'aménagement du quartier, donc on a discuté avec les riverains qui vivent là-bas mais ce n'est pas simplement pour les gens qui habitent aux Oursinières, c'est un projet pour tous les Pradétans. L'étude est en cours, il y a des demandes à faire auprès de la DDTM, c'est en cours, il y a des études de courantologie, d'hydrologie, de bathymétrie. Des projets de l'envergure de celui-ci nécessitent l'intervention de nombreuses collectivités et de services de l'Etat. On discute avec eux, on a encore une réunion la semaine prochaine je crois pour faire un point sur l'avancement. Je ne pense pas que des travaux auront lieu en 2024, au mieux ils commenceront en 2025. La concertation est quasiment finie, y a un atelier usage qui va se tenir en janvier ou février, on a fait le tour des demandes, on en a fait une synthèse et aujourd'hui on est sur la partie étude qui va durer une bonne partie de l'année 2024.

Au mieux ça partira en 2025 mais je ne suis même pas sûr, parce que les travaux de digue par exemple, ça prend beaucoup de temps. Il faut des autorisations de la DDTM, on sera amené à passer certainement des délibérations concernant la domanialité du port.

**M. CABOT** : donc les travaux commenceront quand vous aurez fini les études, mais vous allez prioriser quels travaux ?

**M. Le Maire** : aujourd'hui je ne sais pas vous répondre, ça fait partie des sujets qu'on développe avec le cabinet d'étude. Il ne faut pas trop se précipiter sur ce genre de sujet, c'est comme pour l'école Marcel Pagnol, on y réfléchit depuis 2016 ou 2017 et vous voyez ça va sortir en 2025, ça a pris 6 à 8 ans pour la refaire. Le temps que tous les travaux soient finis, ça va prendre le même temps je pense. Et il y a les problèmes de financement aussi qui sont un souci.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme RIALLAND** : oui juste pour bien comprendre, ça veut qu'à partir de 2025 tous les problèmes de sécurité en termes de digue et de quais vont être résolus, mais ça fait quand même encore 2 ans. Donc vous allez laisser les choses avec des problèmes de sécurité, les travaux non faits.

**M. Le Maire** : comme je vous l'ai dit on est encore dans la phase d'étude. D'abord il y a des marchés à lancer, sauf s'il y avait une urgence absolue, on pourrait lancer des marchés plus rapidement par sécurité.

La responsabilité du Maire c'est de mettre en sécurité à partir du moment où on a une alerte sur une dangerosité, ça a été le cas pour la grue, qui a été mise en sécurité en interdisant son utilisation pour le moment, bien évidemment on travaille une solution pour l'été prochain avec la SNPO. Et tant qu'on n'a pas un projet fini, on ne peut pas travailler sur les digues car ça prend du temps, il faut demander à la DDTM, mais il n'y a pas d'urgence sur la digue. Il faut simplement savoir comment on va construire et pour se faire il faut laisser les études se finaliser et ensuite de faire les travaux. A mon avis la digue ça ne sera pas en 2025. Tout ça va dépendre des autorisations données par la DDTM. On va à la vitesse des études, tant qu'elles ne sont pas terminées on ne peut pas entamer les travaux.

**V. RIALLAND** : C'est vraiment pour bien comprendre en fait. Ça veut dire que vous allez commencer les autres travaux avant la digue et les quais ? les travaux de voirie, d'aménagement etc...

**M. Le Maire** : j'ai déjà répondu en fait.

**V. RIALLAND** ; nan mais je veux vraiment comprendre. C'est à dire que les travaux de la digue et des quais viennent après les travaux de voirie engagés par TPM ?

Je n'ai pas dit ça. Vous n'avez pas bien écouté en fait. J'ai dit qu'aujourd'hui je ne connais pas la séquence des travaux et qu'on attend de voir ce que le cabinet d'études nous propose. Est ce qu'on commence par les digues, par les quais ou par les travaux de voirie, ça se décidera dans les mois qui viennent.

**M. Le Maire** : Il y a plein de questionnements comme quelles sont les autorisations dont on a besoin pour la DDTM, aujourd'hui je ne sais pas dire. Ensuite il y a les travaux qui incombent à la Métropole, peut être que ceux-là on pourra les lancer plus tôt, mais aujourd'hui je ne sais pas répondre à la question, je n'ai pas dit

23-PV-1812

autre chose. Aujourd'hui on travaille avec le cabinet sur le financement, on aimerait avoir une idée plus précise des phases possibles, du coût associé et sur quel calendrier, on est là-dessus aujourd'hui donc je n'ai pas de réponse. Donc je répète une deuxième fois pour vous répondre : aujourd'hui en termes de travaux et de calendrier rien n'est décidé et on attend que le cabinet d'études revienne vers nous avant de pouvoir proposer un calendrier précis. On n'est pas autre part.

**V. RIALLAND** : juste pour terminer, face à ça nous on pense, notre groupe, qu'effectivement les cabinets d'étude on leur donne des directions, on leur dit ce qu'il faut faire, or, ce qu'on aurait aimé et ce qu'on milite pour, c'est de faire les travaux de confortement de la digue et des quais avant d'engager les travaux de voirie, c'est tout.

**M. Le Maire** : on entend tout ça, mais on va plutôt faire confiance au cabinet d'études.

Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

### N°13

#### **23-DCM-DGS-092 - NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL**

**C. CRISTOL GOMEZ** : bonjour à tous.

On propose un nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « le jardin des pitchouns ». Ce nouveau règlement de fonctionnement tient compte du dernier décret relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, des attentes de la PMI et de la CAF, et des évolutions dans le fonctionnement de l'établissement.

Je ne vais pas vous les lister de manière exhaustive mais par exemple, le nouveau règlement précise que la structure a désormais 76 places, il y en avait 68 avant les rénovations de la structure. Il précise aussi le taux d'encadrement qui est de 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent et 1 pour cinq qui ne marchent pas, les modalités de pré-inscription etc... Nous avons également dans la structure des nouvelles compétences professionnelles, en effet nous avons recruté une infirmière puéricultrice référent santé accueil inclusif et également nous avons la vacance d'un psychologue.

Il y a aussi dans ce règlement des annexes obligatoires qui sont des protocoles de prise en charge médicale et de soins.

Le nouveau règlement a été présenté en Comité Social Territorial le 8 décembre 2023.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ce règlement.

**M. Le Maire donne la parole à M. PEZERY** : oui alors déjà au risque de vous contredire, le nombre de 76 places était déjà précisé dans le règlement de 2019, je l'ai sous les yeux, ou alors c'est un faux, mais... Et deuxièmement j'ai une autre question à vous poser parce que je trouve que ce règlement est devenu un peu plus restrictif alors peut-être à tort mais au niveau du règlement on demande de régler sous 48 heures, alors qu'avant on demandait de régler le dernier jour du mois d'absence, on remarque que les familles doivent prioritairement être domiciliées, alors je trouve, alors peut-être à raison, mais ce règlement s'est un peu tendu dans le côté acceptation d'autres choses que des Pradétans.

**C. CRISTOL GOMEZ** : alors vous avez raison sur les 76 places, il y a toujours eu 76 places sauf qu'il y avait 68 places à la crèche et 8 places en accueil familial, et aujourd'hui suite aux travaux 76 places complètement en accueil collectif.

23-PV-1812

Concernant les restrictions, pas du tout, il y a même quelques avancées pour les familles puisque par exemple, les familles avant avaient 15 jours pour donner leurs dates de congés, ils ont maintenant 1 mois, les familles peuvent récupérer leur bébé plus tôt, c'était à la demande de certains parents pour pouvoir être à l'heure à la sortie des écoles, donc ça va en général toujours dans le sens d'un meilleur accueil et des demandes des familles.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

N°14

**23-DCM-DGS-093 - NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

**C. CRISTOL GOMEZ** : le règlement intérieur de la bibliothèque municipale a été modifié pour la dernière fois en 2011.

Depuis, une nouvelle dynamique a été instaurée en matière de lecture publique, notamment avec l'aménagement d'un nouveau site, l'enrichissement des fonds documentaires, et le déploiement des moyens numériques.

Je voudrai vous donner quelques précisions sur le pôle culturel, depuis sa construction, la nouvelle bibliothèque connaît un réel engouement et accueille de plus en plus de Pradétans. Je vous donne quelques chiffres qui illustrent le succès de cet équipement culturel : en 2023, 45 000 livres ont été prêtés, c'était 33 000 en 2018 dans l'ancienne structure et ça représente 1 000 livres par semaine.

1770 Pradétans sont inscrits. La bibliothèque est ouverte 26h30 par semaine et 5 agents municipaux sont en poste. Il y a eu 100 accueils de classes pendant l'année et de nombreuses actions culturelles tout au long de l'année en direction de tous les publics.

La commune investit 10 000 euros chaque année pour enrichir les collections sans compter la poursuite des améliorations sur le bâtiment, au niveau de la climatisation par exemple ou le changement de la boîte de retours.

La bibliothèque bénéficie également d'un partenariat fructueux avec la Médiathèque Départementale tant pour le partage des ouvrages que pour les animations tout au long de l'année. Ainsi la bibliothèque du Pradet participe avec le service culturel de la ville à l'accès à la culture pour tous, indispensable à l'épanouissement personnel et à la compréhension du monde.

Ce règlement a été présenté en Comité Territorial Social le 8 décembre 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

M. Le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

N°15

## **23-DCM-DGS-094 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

**JF PLANES** donne lecture de l'exposé suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants ainsi que les articles L153-1 et suivants,

**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-14 et suivants ainsi que R581-72 et suivants,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n°20/12/800 du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2020 prescrivant l'élaboration du RLPi arrêtant les modalités de collaboration entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

**CONSIDERANT** que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est conçu comme un véritable outil d'aménagement, participant au renforcement de l'attractivité du Territoire, à son dynamisme et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Il réglemente les conditions d'implantation des dispositifs publicitaires et des enseignes,

**CONSIDERANT** que l'article L158-14 du Code de l'environnement prévoit, depuis la loi Engagement National pour l'Environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 que l'Etablissement Public de Coopération intercommunal (EPCI) compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu est compétent en matière de Règlement Local de Publicité (RLP),

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la Métropole TPM est compétente de plein droit en matière de Règlement Local de Publicité sur le territoire,

**CONSIDERANT** que le RLPi ne comporte pas de Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au contraire des PLU, mais que l'article R581-73 du Code de l'environnement précise que le rapport de présentation du RLP « s'appuie sur un diagnostic, définit les orientations et objectifs de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale en matière de publicité extérieure, notamment de densité et d'harmonisation, et explique les choix retenus au regard de ces orientations et objectifs ». Autrement dit, il fait référence à des orientations et objectifs en matière de publicité extérieure,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît opportun d'opérer une procédure identique dans les instances délibérantes des communes membres de la métropole, dans un souci de transparence, dans le cadre de l'élaboration du RLPi ;

**CONSIDERANT** que les objectifs du RLPi ont été approuvés lors de la délibération métropolitaine n°20/12/800 du 15 décembre 2020, à savoir :

- Réglementer les publicités, les enseignes et les pré-enseignes dans un but de protection du cadre de vie et des paysages ;
- Assurer un traitement cohérent de la question de la publicité extérieure à l'échelle du Territoire de la Métropole TPM ;
- Mettre en valeur le patrimoine et les paysages urbains, naturels par la limitation de l'impact des dispositifs de publicité ;
- Améliorer l'image et l'attractivité du territoire en encadrant l'affichage publicitaire ;
- Revoir le contenu des zones réglementées en fonction de la réglementation nationale à la suite de la

23-PV-1812

réforme introduite par la loi Grenelle II et ses évolutions ultérieures ;

- Réinterroger les zones de publicité autorisée instituées par certains RLP communaux au regard de l'évolution des communes concernées et des nouveaux choix.

**CONSIDERANT** que les orientations du projet de RLPi sont annexées à la présente délibération afin de répondre aux objectifs susvisés, et qu'il convient d'en débattre,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé que le conseil municipal prenne acte de la présentation de ces orientations et de la tenue du débat,

**Décide,**

**De prendre acte** de la présentation des orientations du RLPi et de la tenue du débat, en application des dispositions combinées des articles L581-14 de Code de l'environnement.

**De préciser** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Le Pradet.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme RIALLAND** : alors premièrement c'est vrai que ce document d'une importance non négligeable pour la commune, vous l'avez dit, a été présenté tardivement, alors que RLPi a été prescrit, vous l'avez dit, vous avez rappelé la délibération, il y a déjà 3 ans, en 2020. Je pense qu'on aurait pu avoir un débat bien avant. Il est également assez préoccupant de constater l'absence de concertation publique, notamment avec les commerçants. Il aurait été bien de faire une concertation publique officielle pour permettre des remontées à cet égard. C'est vrai que d'impliquer d'avantage des habitants qui sont sensibles aux décisions affectant leur cadre de vie, ça me paraît essentiel. Bon voilà, sur le fond de ce RLPi je suis tout à fait d'accord mais c'est dommage d'avoir fait passer cette délibération majeure pour la ville aussi tard et sans tenir compte véritablement des usagers. Je vous remercie.

**JF PLANES** : alors ce qui est dommage également, c'est que le règlement local de publicité qui est un document qui existe depuis un certain temps, je pense que vous êtes tout à fait au courant, et il est vrai qu'il aurait été intéressant à l'époque de faire un débat communal auprès des commerçants. Pour le coup on est sur un Règlement Local de Publicité Intercommunal qui a été adapté en fonction des règlements locaux de publicité. Au niveau de la commune, les principaux axes avaient été définis, il y a très peu de changements par rapport au RLP communal. Il y a quelques variations à certains endroits où c'est un peu plus restrictif, mais on ne peut pas se plaindre qu'il y ait des restrictions au niveau de la publicité.

**V. RIALLAND** : je voulais juste rebondir s'il vous plaît... Juste une petite imprécision, le débat avec les commerçants avait été bien fait, ça c'est clair. Il y avait eu une réunion ici dans la salle du conseil municipal, vous n'y étiez peut-être pas, mais je vous le confirme.

Deuxième chose, quand on est commerçant c'est quelque chose d'essentiel, donc si c'est pas une concertation ou au minimum une réunion d'information avec leurs remarques, mais une réunion collégiale qui s'adresse aussi pour tous les Pradétans. Et on n'annonce pas une fois que tout est prévu. Merci.

**JF PLANES** : donc si je comprends bien ça a déjà été fait.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme CABOT** : Monsieur PLANES, lors de la commission aménagement vous nous avez parlé du règlement de publicité et des différentes zones. Une question, j'ai pris le temps d'écouter quand même quand je suis venue, avec quelques notes à l'appui. Vous avez parlé du PC3, qui est le centre du village, du P4 qui est la dominante résidentielle et du P5 qui est la zone économique. Ces principaux axes, comment peut-on les voir sur un plan concernant le Pradet ?

**JF PLANES** : je pense qu'ils doivent apparaître sur le site de la commune. Vérifiez, si jamais ce n'était pas le cas, dites-le-moi, mais je pense qu'ils apparaissent sur le site de la commune.

**M. CABOT** : Merci.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

**N°16**

**23-DCM-DGS-095 - PROJET ENTREE OUEST : AJOUT D'UNE CLAUSE RESOLUTOIRE A L'ACTE DE VENTE DES PARCELLES AD 213 (LOT DE 318M<sup>2</sup>) ET AD 170 (LOTS 162, 163 ET 164) A LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE**

**JF PLANES donne lecture de l'exposé suivant :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 22-DCM-DGS-066, en date du 4 juillet 2021, portant sur les pouvoirs délégués par le conseil municipal au Maire en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°21-DCM-DGS-102 du 27 septembre 2021, relative à la cession des parcelles AD 213 (lot de 318m<sup>2</sup>) et AD 170 (lots 162, 163 et 164) à la Maison Familiale de Provence ;

**CONSIDERANT** que par délibération n° 21-DCM-DGS-102 du 27 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé la cession des parcelles propriétés communales, avenue Jean Moulin, cadastrées AD213 (un lot de 318m<sup>2</sup> à détacher) et AD 170 (lots 162, 163 et 164), au groupe Valophis La Maison Familiale de Provence pour la réalisation de 38 logements dont 50% en accession à la propriété dans le cadre d'un Bail Réel Solidaire et 50% dans le cadre de logements locatifs sociaux ;

**CONSIDERANT** qu'une promesse de vente a été signée entre les deux parties le 30 novembre 2021, et dont le délai de validité a été prorogé suivant avenant sous seings privés le 31 mars 2022 ;

**CONSIDERANT** que postérieurement à la signature de cette promesse de vente le groupe VALOPHIS La Maison Familiale de Provence (acqureur) a été informé de l'existence, sur le bien vendu par la métropole et faisant partie de l'assise du projet, d'une ancienne installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) déclarée en préfecture pour laquelle aucune déclaration de cessation d'activité n'avait été effectuée ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de précéder à la dépollution de ce site pour un montant estimé à 610.000€ ;

**CONSIDERANT** la nécessité de faire financer par le fond vert le déficit de l'opération ainsi généré ;

**CONSIDERANT** que compte tenu de cette situation l'acqureur souhaite qu'une condition résolutoire de la vente soit insérée dans le projet d'acte de vente afin de se prémunir en cas de non-attribution d'une subvention pour la dépollution du site au titre du fonds vert, subvention indispensable à l'équilibre de son projet ;

**CONSIDERANT** que par ailleurs l'acqureur s'est engagé à initier toutes les démarches afin de déclarer la cessation de l'activité au titre de l'ICPE et de demande de subvention auprès de la préfecture du Var,

**CONSIDERANT** que cette clause résolutoire d'une durée du 12 mois doit être inscrite dans l'acte notarié de vente ;

**CONSIDERANT** que les parties ont convenu, avec l'accord préalable du comptable public, que le prix correspondant à cette acquisition serait versé par le groupe VALOPHIS Maison Familiale de Provence à terme le jour de la constatation de la non-réalisation des conditions résolutoires indiquées dans l'acte de vente.

**Décide,**

**D'adopter** l'exposé qui précède et d'accepter l'ajout d'une clause résolutoire dans l'acte de vente, telle que définie ci-dessus ;

23-PV-1812

**D'autoriser** Monsieur le Maire (ou un membre du conseil municipal et/ou la Directrice Générale des Services, avec faculté d'agir ensemble ou séparément) à signer tous les actes permettant l'officialisation de cette vente selon les conditions susmentionnées et prévues au projet d'acte notarié de vente ;

**Monsieur le Maire donne la parole à M. CABOT** : concernant cette délibération, sachant que Valophis la maison familiale de Provence prend en charge la déclaration de cessation d'activité, ce que vous nous avez expliqué, au titre de l'ICPE, et la dépollution du site, et de ce fait demande une subvention au titre du fonds vert, si la dépollution ne rentrerait pas dans le cadre du DETR et si la subvention ne lui était pas attribuée, est ce que le projet verrait quand même le jour à long terme et qui prendrait en charge la dépollution du site, la commune ou TPM ? Est-ce que cette dépollution si elle n'est pas faite peut influencer sur la promesse de vente ?  
Merci.

**Monsieur le Maire donne la parole à E. JOFFRE** : ma question pose sur la globalité du projet qui traîne en longueur, il y avait eu une action au niveau du Victoria, on aimerait avoir plus de visibilité sur l'ensemble du projet.

**JF PLANES** : je vais réponse à Mme CABOT, effectivement l'obtention de la subvention du fonds vert est une condition résolutoire, ce qui veut dire que s'ils n'arrivent pas à l'obtenir, la vente n'a pas lieu. C'est la différence entre une condition résolutoire et une condition suspensive. Une condition suspensive est immédiate, et une résolutoire se fait dans le temps en fonction de l'avancée de la condition.

Et pour répondre à M. JOFFRE, oui effectivement, toutes ces choses-là font que ça prend du temps. Il a fallu résoudre tous ces problèmes-là, la société Valophis s'engage à le faire.

**M. CABOT** : si ça ne se fait pas avec Valophis, qui prendrait en charge la dépollution du site ?

**JF PLANES** : pour le moment j'ai bon espoir que cela se fasse, qu'il faut attendre un peu. Dans le premier semestre de l'année prochaine cela devrait se décanter.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

*Monsieur le Maire précise que le RLPI est bien en ligne sur le site de la ville.*

N°17

**23-DCM-DGS-096 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU PRADET ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR : ANIMATION DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE ET ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET D'INSTALLATION AGRICOLE SUR LE SITE DE LA PAULINE**

*Monsieur le Maire souhaite faire un aparté pour faire part du deuil qui touche le monde agricole et rendre hommage à Fabienne JOLY, dont le décès a été annoncé vendredi 15 décembre. Elle était une image reconnue du monde agricole, elle était conseillère régionale aux côtés de Monsieur le Maire. La peine est immense.*

**JF PLANES donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 2017, un travail conjoint a été conduit par la Commune du Pradet et la Chambre d'Agriculture du

23-PV-1812

Var (CA83) ayant abouti en juin 2023 à la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) et à la formalisation d'un projet agricole de territoire.

Face à la dynamique agricole du territoire, en 2023, la Métropole TPM, au travers de sa convention de stratégie foncière signée avec la CA83 a fait émerger l'animation foncière à l'attention des propriétaires de terres en friche.

Pour 2024, la commune du Pradet souhaite poursuivre les actions engagées par et avec la Métropole TPM et la CA83 sur son territoire grâce à une collaboration renforcée avec la CA83 via la signature d'une **convention de partenariat dont l'objectif est de mener conjointement des actions d'animation du périmètre de ZAP et de développement agricole.**

Les missions de la Chambre d'agriculture du Var identifiées dans cette convention de partenariat, dont le projet est annexé à la présente délibération, sont les suivantes :

**1. Animer le périmètre de ZAP et mobiliser le foncier en friche.**

L'objectif est de poursuivre l'animation foncière amorcée sur le territoire au travers de la convention de stratégie foncière métropolitaine par des actions plus ciblées : relance des propriétaires de foncier agricole en friche, organisation de « friche dating », mise en place d'actions de communication diverses, etc.

**2. Accompagner le développement d'un projet d'installation agricole sur le site de La Pauline.**

L'objectif est de remettre en valeur ces terres agricoles communales.

En 2023, par le biais de la convention de stratégie foncière métropolitaine, une analyse du potentiel agronomique des terres a pu être réalisé. Il s'agit, pour 2024, d'accompagner la commune dans la recherche d'un candidat (appel à candidature, comité de sélection, accompagnement du candidat retenu dans son installation, etc.).

La **durée de la convention** est d'un an. Elle débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et arrivera à son terme le 31 décembre 2024.

Le **montant du partenariat** s'élève à 7 440,00 €, ce qui comprend la participation de la CA83 à hauteur de 10 %, soit un total à charge de la commune du Pradet de **6 600,00 €**.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM/SPP/2023-08 du 7 juin 2023 portant classement d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune du Pradet ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite mettre en œuvre les moyens pour réaliser les actions liées à son projet agricole et ainsi faire vivre le périmètre de ZAP en continuant de s'appuyer sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture du Var ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite par ailleurs développer un projet d'installation agricole sur les terrains de La Pauline et que cette démarche nécessite l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture du Var ;

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Chambre d'Agriculture du Var la convention de partenariat annexée, pour l'animation de la ZAP, ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le Maire donne la parole à E. JOFFRE** : c'est pas une question, c'est un gros regret, d'un manque de volonté politique sur ce dossier de la ZAP et du terrain de la Pauline. J'ai eu l'occasion de m'exprimer au titre de la commission aménagement du territoire et au travers des précédents conseils municipaux. Voilà, ça manque de volonté, il y a tant à faire sur ce jardin de la Pauline et sur les autres jardins

communaux et plus encore sur la ZAP, et tout ça m'évoque une espèce de brouillard que l'on positionne sur cette ZAP. Il y a l'expression qui est bien connue « une sorte de poudre de perlimpinpin » donc voilà un gros regret.

**JF PLANES** : alors en ce qui concerne les terrains qui appartiennent à des particuliers il est évident que le besoin de la Chambre d'Agriculture et le besoin de la Métropole ainsi que de la Safer sont importants. On a fait une réunion publique il y a peu de temps en faisant venir tous les particuliers qui étaient concernés, qui avaient des terrains agricoles et on leur a bien expliqué les avantages qu'ils avaient ainsi que les inconvénients s'ils continuaient à laisser leurs terrains en friche.

En ce qui concerne les terrains agricoles de la commune, je les ai personnellement vérifiés, j'ai rencontré tous les agriculteurs avec lesquels on a passé des baux. Je regrette une chose, effectivement, qu'on ait essayé à deux reprises sur les jardins de la Pauline de mettre en place des agriculteurs.

La première fois ça n'a pas marché pour des raisons très politiques mais je ne vais pas revenir là dessus.

La seconde fois c'était un jeune agriculteur, il était plein d'entrain mais il a pu acquérir ses propres terrains ce qui fait qu'il a laissé tomber le projet qui était à une semaine d'être signé. Mais à la limite j'aime autant parce que s'il avait pris quelque chose et qu'après ça ne lui ait pas convenu, ça aurait été embêtant.

Là on est parti sur une méthode différente, on se rend compte que la chambre d'agriculture a quand même un portefeuille d'agriculteurs qui est relativement important et qui sont en capacité de prendre des terrains, donc on s'appuie sur eux et j'ose espérer qu'on arrivera à quelque chose de plus positif dans les prochains mois.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme RIALLAND** : oui je vous remercie, c'est vrai que c'est un peu dommage ces allées et venues sur le terrain de la Pauline, vous parliez d'issue plus positive mais justement, est ce que vous pouvez nous faire un bilan qualitatif et quantitatif sur les actions menées avec la Chambre d'Agriculture sur l'ensemble des terrains communaux et privés. Notre demande est d'avoir un bilan de ce type de façon régulière, tous les 6 mois, un an par exemple. Merci.

**JF PLANES** : Mme RIALLAND, il n'y a pas de problème en commission d'aménagement, vos collègues le savent, elles peuvent me poser toutes les questions qu'elles veulent, je réponds à toutes les questions. Qu'elles n'oublient pas de me poser celle-là. Effectivement je ne pense pas forcément à la totalité des questions qui vous passent pas la tête, mais en commission d'aménagement, vos collègues le savent, je réponds à toutes les questions et même quelquefois des questions qui auraient pu être posées et qui sont posées après par écrit au conseil. Merci.

**V. RIALLAND** : vous m'avez mal comprise, c'est pas mon propos. Mon propos c'est pas en petit comité de commission d'aménagement, vous avez de quoi communiquer, le but du conseil municipal c'est de le présenter à tous les Pradétans bien évidemment. L'évolution de la politique agricole de la commune je pense que ça concerne tout le monde.

**JF PLANES** : non mais j'ai bien compris, on a d'autres moyens que le conseil municipal là-dessus, je pensais que vous parliez de votre groupe en particulier.

**M. Le Maire** : je vous recommande la lecture de l'excellent Pradet Magazine qui parle souvent de ce sujet-là. Monsieur PEZERY.

**B. PEZERY** : je voudrais rebondir que les propos de Mme RIALLAND puisque moi j'aimerais bien qu'au-delà de la commission d'aménagement du territoire qui pour moi est une information quasi descendante, il y a certainement un débat, il y a certainement un échange, qu'il y ait des groupes de travail qui nous associent en tant qu'opposition, parce que je pense qu'on a des points de vue, on peut amener des idées, 90 % mauvaises, ou 20 % bonnes, mais on pourrait arriver à partager ce temps-là, parce que l'agriculture et la ZAP je pense que c'est important pour la commune. Je vous remercie d'avoir cité la Safer dans vos propos, parce que dans le document ce n'est pas indiqué et la Safer a un travail de fond qui est fait. Ils ont un outil qui s'appelle « Friche Map » qui permet d'associer les Pradétans, puisque je parle du Pradet, mais d'associer aussi les gens du territoire à cette recherche de friches, donc je pense que c'est important.

23-PV-1812

Et dernier point, alors j'ai cru comprendre, peut être que Mme RIALLAND me contredira, mais qu'il y avait des changements au niveau des jardins partagés sur La Garde et que les attributaires du Pradet risquaient de ne plus avoir de place. J'ai cru comprendre ça. Si tant est que cela soit vrai, avez-vous eu une réflexion en amont pour accueillir ces gens-là, parce que je suppose que s'ils ont là-bas ce n'est pas par plaisir, est ce que vous avez déjà réfléchi, pourquoi pas à la Pauline, pourquoi pas d'autres terrains communaux, à faire une installation de ce type pour répondre à leurs besoins qui aujourd'hui sont sur La Garde ? Merci.

**JF PLANES** : pour le moment je n'ai pas quelque chose d'arrêté avec la commune de La Garde, concernant ces jardins, j'ose espérer qu'il n'y aura pas de différences entre les Pradétans et les Gardéens, ça serait quand même un peu particulier comme méthode de fonctionnement. Au départ les conventions qui avaient été passées étaient avec l'ensemble des deux communes, si la commune de La Garde décidait d'annuler les baux qu'ils ont avec les Pradétans, ça serait regrettable, mais il est bien évident qu'on en a entendu parler, je n'ai rien de certain pour le moment donc je ne préfère pas discuter sur quelque chose qui pour moi n'existe pas encore, maintenant j'y réfléchis et on fait très attention à tous les terrains agricoles qui passent à la vente et on travaille très étroitement, comme je vous l'expliquais avec la Safer, pour éviter que les terrains partent à la cabanisation, ou sur des placements inutiles parce que la plupart sont en ZAP.

On y réfléchit et si c'est nécessaire on rebondira pour faire quelque chose pour eux.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

**N°18**

**23-DCM-DGS-097 - DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE AP551  
(ANCIEN PENSIONNAT)**

**JF. PLANES donne lecture de l'exposé suivant :**

La bâtisse de l'ancien pensionnat, localisée sur la parcelle cadastrée section AP n°551, est un bâtiment emblématique du Pradet. Il est d'ailleurs identifié au PLU en vigueur en tant que bâtiment d'intérêt architectural et patrimonial.

La parcelle AP 551 et l'ensemble des bâtiments (bâtisse du pensionnat et ses appendices ajoutés au fil du temps), font partis du domaine public communal.

La commune a souhaité réhabiliter ce patrimoine localisé dans l'hypercentre du Pradet, proche de toutes les commodités, et a fait le choix d'un projet de qualité permettant à la fois :

- La réhabilitation du bâtiment du pensionnat identifié ;
- La réalisation de 6 logements locatifs sociaux aménagés pour accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR) ou en perte d'autonomie dans les étages du bâtiment du pensionnat ;
- La conservation d'un rez-de-chaussée dédié aux services publics, facilement accessible ;
- La rationalisation de l'espace de stationnement existant ;
- Le tracé d'une coulée verte permettant à la fois de mettre en place un îlot de fraîcheur dans cet espace minéral en le revégétalisant ; de définir une nouvelle promenade reliant la 1<sup>ère</sup> DFL au bois de Courbebaisse ou à la place Flamencq.

Ce projet a été travaillé en collaboration avec le bailleur social Erilia.

En préalable à ce nouveau projet de réhabilitation, il convient de constater la désaffectation des bâtiments publics afin de pouvoir ensuite les déclasser ainsi que leur terrain d'assiette et de les incorporer dans le domaine privé de la Ville.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'art. L 2241-1 ;

23-PV-1812

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2111-1 et L 2141-1 ;

**Considérant** que les constructions situées sur la parcelle AP 551 sont aujourd'hui vides de toute occupation ;

**Considérant** qu'après constat de la désaffectation de ces bâtiments, il peut être prononcé le déclassement de ces bâtiments et de leur terrain d'assiette du domaine public communal et de les incorporer dans le domaine privé de la Ville.

**Décide,**

**De constater** la désaffectation des bâtiments sise 86 avenue de la première DFL, cadastrés section AP 551.

**De prononcer** le déclassement du domaine public communal de ces constructions et de leur terrain d'assiette et leur incorporation dans le domaine privé communal.

**D'autoriser** Monsieur le Maire (ou un membre du conseil municipal et/ou la Directrice Générale des Services, avec faculté d'agir ensemble ou séparément) à signer tous les actes permettant la mise en œuvre de la présente délibération, tant pour la désaffectation des bâtiments sis 86 avenue de la première DFL que pour le déclassement du domaine public communal de ces constructions et de leur terrain d'assiette et leur incorporation dans le domaine privé communal.

**Monsieur le Maire** : merci pour cette présentation exhaustive. Mme TIAR.

**V. TIAR** : Merci Monsieur PLANES. On est heureux d'entendre et de constater que vous allez garder le pensionnat. Une question, pourquoi la délibération de la cession par la ville de la parcelle AP551 à Erilia a été retirée ?

**JF PLANES** : on a de bonnes nouvelles, on a réussi à faire baisser le prix et on pourra faire un montage financier plus intéressant. Les délais sont trop courts, pour que cette délibération soit maintenue, mais je vous garantis qu'on le passera au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

**N°19**

**23-DCM-DGS-098 - INSTALLATION D'OMBRIERES SUR LE PARKING DU CTM -  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELEC**

**Jean-Claude VEGA** : bonjour à tous, oui on en a déjà parlé lors du ROB, il s'agit de signer une convention avec le Territoire d'énergie 83, qui est le Symiélec.

La commune du Pradet poursuit sa dynamique de lutte contre le réchauffement climatique et la maîtrise de ses coûts énergétiques en développant des installations photovoltaïques sur son patrimoine.

Après l'école Charles Sandro, où 825 m<sup>2</sup> ont déjà été installés, et juste avant l'école Pagnol, où 160 m<sup>2</sup> seront installés, le projet présenté consiste en l'installation de 178 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en ombrières.

La production attendue de 52 847 KWh/an servira en autoconsommation collective pour les bâtiments publics situés dans un rayon de moins de 2 km.

Les études réalisées par le Syndicat Territoire d'Energie Var - Symiélec démontrent un retour sur investissement en 6 ans en tenant compte des subventions attendues au niveau de la DETR et de la Région Sud.

Le coût prévisionnel HT :

- Etudes, MOE : 39 291,19 euros
- Travaux : 115 352,08 euros
- Rémunération du mandataire : 5 767,60 euros

23-PV-1812

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention annexée avec Territoire d'Energie Var – Symiélec pour une mission d'accompagnement de ce projet, comprenant :

- La définition des conditions administratives et techniques
- La sélection des prestataires et la passation des marchés
- L'exécution des marchés, suivi et contrôle de l'activité des prestataires,
- La gestion administrative et comptable de l'opération,
- La gestion des éventuels contentieux avec les prestataires.

Ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et vous avez donc en annexe ladite convention ainsi que l'annexe financière prévisionnelle.

**Monsieur le Maire** : merci pour cette présentation. M. JOFFRE.

**E. JOFFRE** : juste une petite question technique : quels seront les bâtiments communaux qui seront desservis par ces panneaux ?

**JC VEGA** : l'électricité sera redistribuée vers les bâtiments situés dans un rayon de 2 Km.

**B. PEZERY** : la mairie pourrait être concernée ?

**JC VEGA** : ça pourrait oui.

En revanche, l'école Marcel Pagnol n'est pas concernée car elle bénéficiera de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture.

**B. PEZERY** : juste une petite précision, donc les travaux concernent quoi exactement ? la mise des ombrières ?

**JC VEGA** : oui, en fait, le projet initial était un peu plus grandiose effectivement, mais on a été retoqués, car on comptait mettre des ombrières sur les bâtiments, mais il s'est avéré que leurs structures n'auraient pas supporté le poids de panneaux photovoltaïques. On a mis sur le parking uniquement la partie qui est en capacité de recevoir le maximum, car il y a une partie du parking du CTM qui est à l'ombre des arbres et on n'a pas voulu les couper bien évidemment.

**B. PEZERY** : merci pour l'explication, mais au-delà de ces observations, vous allez avoir d'autres travaux pour le raccord des bâtiments ?

**JC VEGA** : non c'est prévu pour que ce soit redistribué via le réseau.

**Monsieur le Maire propose de passer au vote.**

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**33 voix POUR**

**N°20**

**23-DCM-DGS-099 - CONVENTIONS DE RESERVATION DE LOGEMENTS ET DE GESTION  
EN FLUX ENTRE LA COMMUNE DU PRADET ET LES BAILLEURS POUR LA PERIODE  
2023-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Magali VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :**

La politique de gestion de la demande locative sociale et d'attribution des logements sociaux a été modifiée en profondeur ces dernières années par plusieurs lois successives (ALUR, LEC, ELAN) regroupées sous le

23-PV-1812

terme de « réforme des attributions ». La généralisation de la gestion en flux des contingents est un volet majeur de cette réforme. Elle permet de sortir d'une approche cloisonnée par filière de réservation, de lever les freins liés à des logements réservés identifiés qui ne correspondraient plus aux priorités des réservataires, d'optimiser la mise en regard offre/demande, d'orienter le logement libéré vers le réservataire le plus adapté en tenant compte de la localisation du logement et des enjeux d'équilibre social.

Compte tenu des ambitions portées dans le cadre de cette réforme et de la récente adoption de la Convention Intercommunale des Attributions en décembre 2021, la métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres se sont pleinement investies dans la mise en œuvre de la gestion en flux en devenant « territoire pilote » dans le cadre de l'animation menée par la DREAL PACA et l'ARHLM.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à la signature de la convention avec les bailleurs présents sur le territoire communal permettant la mise en œuvre de la gestion en flux du contingent municipal.

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L 441-1-6 et pour la partie réglementaire les articles R 441-5,

**VU** la délibération n° 03/02/05/05 du 07 février 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre Social de l'Habitat, modifiée par les délibérations n° 05/06/40/87 du 23 juin 2005 et n° 07/12/28/224 du 13 décembre 2007 actualisant la compétence Equilibre Social de l'Habitat,

**VU** la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement à un urbanisme rénové, dite Loi ALUR,

**VU** la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, dite loi LEC

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite Loi ELAN, qui modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux, faisant de la gestion en flux le seul mode de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux,

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dit loi 3DS, qui repousse l'échéance de cette mise en place au 23 novembre 2023,

**VU** les articles R. 441-5-2 et suivants du code de la construction et de l'habitation prévoyant qu'une convention de réservation doit obligatoirement être signée entre tout bénéficiaire de réservations de logements locatifs sociaux et l'organisme bailleur et définir les modalités pratiques de leur mise en œuvre,

**VU** le décret n° 2011-176 du 15 février 2011 relatif à la procédure d'attribution des logements sociaux et au droit au logement opposable,

**VU** le décret n° 2020-145 du 20 février 2020, modifié par le décret n°2021-1016 du 30 juillet 2021, relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, qui précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux,

**VU** le vote favorable à l'unanimité des collèges composant la Conférence Intercommunale du Logement en date du 14 décembre 2021 adoptant la convention intercommunale d'attributions et mentionnant les ménages prioritaires au logement au sens des articles L441-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ainsi que ceux consacrés par la Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole TPM,

**VU** les conventions ci-annexées,

**CONSIDERANT** qu'au regard des évolutions des caractéristiques du parc social, du profil des demandeurs, des obligations en matière de logement en faveur des publics prioritaires et des objectifs de mixité sociale, la gestion en stock est apparue comme un facteur de rigidité pour la gestion de ce parc social,

23-PV-1812

**CONSIDERANT** que la politique de gestion de la demande locative sociale et d'attribution des logements sociaux a été modifiée en profondeur ces dernières années par plusieurs lois successives (ALUR, LEC, ELAN) regroupées sous le terme de « réforme des attributions »,

**CONSIDERANT** que cette dernière, visant à accroître transparence, efficacité des processus d'attribution des logements sociaux et mixité sociale au sein des territoires, place l'intercommunalité chargée de la réalisation du Programme Local de l'Habitat au centre du dispositif et favorise ainsi l'articulation de la politique de production de logements avec celle de peuplement,

**CONSIDERANT** que les objectifs ainsi visés portent à une plus grande souplesse de la gestion du parc social, à l'optimisation de l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée en facilitant la mobilité résidentielle, notamment l'accès au logement des plus défavorisés, et enfin au renforcement du partenariat entre bailleurs et réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement du territoire,

**CONSIDERANT** qu'au regard des ambitions portées dans le cadre de cette réforme et de la récente adoption de la Convention Intercommunale des Attributions en décembre 2021, la métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres se sont pleinement investies dans la mise en œuvre de la gestion en flux en devenant « territoire pilote » dans le cadre de l'animation menée par la DREAL PACA et l'ARHLM.

**CONSIDERANT** que les conventions annexées fixent les principes conjoints auxquels les parties prenantes pourront se référer pour la mise en œuvre des droits de réservation dudit réservataire au titre de son contingent.

## **DECIDE**

**D'APPROUVER** l'exposé ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les bailleurs sociaux suivants : CDC Habitat, Prolétazur, SAGEM, Var Habitat, ERILIA, CDC Habitat social.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants annuels en cas de modification du parc des bailleurs, ainsi que les conventions dans les mêmes termes avec les bailleurs sociaux qui s'implanteront à l'avenir sur le territoire communal.

**ARTICLE 4 : DE DIRE** que le budget principal de la commune ne sera pas impacté.

**Monsieur le Maire** : merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame RIALLAND.

**V. RIALLAND** : je vous remercie. Cette convention est une application de la Loi et vous n'y pouvez par grand-chose, mais j'ai des doutes sur son efficacité réelle. Est-ce que ça répond aux besoins locaux ? c'est plus complexe administrativement et ça éloigne les citoyens.

**M. VINCENT** : c'est la Loi.

**Monsieur le Maire** : comme le dit Magali VINCENT, c'est la Loi. La loi reste la Loi. Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

29 voix POUR

4 ABSTENTIONS (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)

## N°21

**23-DCM-DGS-100 - POLITIQUE DE L'HABITAT : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE ENTRE LA VILLE DU PRADET, L'ETAT, LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES BAILLEURS SOCIAUX VOLONTAIRES**

**Monsieur le Maire :** Il est donné la possibilité aux communes de signer un contrat de mixité sociale, le CMS, avec l'Etat, la Métropole et les bailleurs sociaux volontaires, ils le sont tous d'ailleurs.

Donc ce CMS a fait l'objet de débats au sein de la Métropole entre les Maires. En réunion de majorité, on s'est posé la question de savoir si on allait le signer ou pas et après réflexions, nous avons tout intérêt à le signer, dans un premier temps pour des raisons financières car il permet de diminuer la pénalité, parce qu'il permet de diminuer la notion de rattrapage de retard sur les logements sociaux, donc on gagne de l'argent, et dans un second temps, la signature de ce contrat envoie des signaux positifs à la Préfecture.

Il n'oblige pas la mairie en termes de résultats, parce qu'au final, je pense que chacun est bien conscient qu'atteindre 25 % de logements sociaux au Pradet, je ne dis pas que c'est impossible mais si ça se fait dans 40 ou 50 ans ça sera pas mal, donc c'est très compliqué. D'ailleurs, vous l'aviez vécu, Monsieur PEZERY quand vous étiez Maire, c'est très compliqué de flécher du foncier et de rattraper notre retard, donc on envoie un signal positif à la Préfecture en montrant qu'on est favorable, à la signature d'un contrat de mixité sociale.

On a souhaité amender le CMS de manière à ce qu'il soit réaliste, qu'il ne mette pas trop de pression sur la commune, mais ça ne va rien changer au rythme de nos constructions.

J'ai rencontré Monsieur le Préfet il y a 10 jours, pour aborder un certain nombre de sujets dont celui-là, et on verra le résultat assez rapidement parce que l'arrêté préfectoral de carence devrait être pris d'ici la fin de l'année. Je ne pense pas que nous sortirons de la carence cette fois-ci, mais l'objectif c'est d'en sortir d'ici 3 ans, comme la notion de logement à rattraper est plus faible, notre taux de réussite sera plus fort, c'est mathématique.

Donc l'idée c'est de signer ce CMS pour pouvoir réduire les pénalités qui sont infligées à la commune et on verra d'ici à la fin de l'année si le calcul est bon.

La signature du CMS apporte un certain nombre d'avantages. J'en profite pour remercier Magali pour le travail qu'elle fait. Il y a beaucoup de gens qui sont en demande de logement et je le vois lorsque je les reçois en permanence. Ça fait des années qu'on demande la modification de la Loi SRU, j'espère qu'on sera entendus un jour, j'espère que des Députés auront le courage de modifier cette Loi pour arriver à quelque chose qui colle un peu plus aux réalités du terrain. Quand on discute avec les professionnels, ils s'accordent à dire que le rythme imposé pour faire de 25% de constructions est difficilement réalisable.

Notre objectif et on le voit dans un certain nombre de délibérations passées aujourd'hui, c'est de construire du social pour les gens qui ont besoin de se loger, mais on ne va pas non plus défigurer la commune pour répondre aux objectifs de la Loi SRU. Cela étant, on est bien conscient du besoin de se loger qu'ont les Pradétans. La politique du Gouvernement a été infléchie, notamment avec le BRS qui permet de faire de l'acquisition sociale et on voit qu'aujourd'hui la Préfecture est prête à accompagner les communes sur ce sujet, ce qui n'était pas forcément le cas avant et on l'utilise. Il y a un premier projet qu'on fait en BRS et si on peut en faire d'autres par la suite on sera plutôt contents.

Il y a un autre projet en faveur du social et en particulier en faveur de l'inclusion dont on va parler tout à l'heure dans les questions, c'est un projet avec le groupe UMANE (anciennement ADAPEI) qui va se faire sur l'ancien hôtel Azur donc nous serons amenés à en parler tout à l'heure. On a un autre projet en faveur du social, c'est le cas du projet Erilia avec le Pensionnat dont on a parlé tout à l'heure, c'est un projet complètement inclusif, donc on est dans cette logique.

Voilà on s'éloigne un peu du sujet du CMS, donc ce que je vous propose c'est de signer ce contrat et je vous écoute s'il y a des questions.

**V. RIALLAND** : alors là, Monsieur le Maire, c'est un véritable revirement dans votre politique des logements sociaux auquel nous assistons aujourd'hui. Elu en 2020 en opposition à la politique de Macron, je viens de vous entendre l'avouer. Vous semblez aujourd'hui concrétiser votre ralliement à Monsieur Macron en 2022. En effet, cette signature de contrat de mixité sociale semble indiquer une application de la politique gouvernementale à la lettre. Vous dites que le Préfet est content de vous et puis vous expliquez des raisons financières, on a bien compris que les finances c'est votre problème.

Deuxième point à soulever, ce contrat de mixité sociale pose un problème pour les Pradétans, en effet c'est un contrat qui engage, contrairement à ce que vous avancez, qui engage fermement la commune. L'Etat va exiger des résultats, n'en doutez pas. J'ai d'ailleurs vu il y a quelques jours, M. GOUBET qui n'a qui me l'a confirmé. Monsieur GOUBET c'est le représentant de la DDTM. Ainsi le calcul des 204 logements sociaux à construire entre 2023 et 2024 pose question, car le contrat de mixité sociale prend fin le 31/12/2025. En fait vous n'avez plus que 2 ans. Dans ce contrat, il est mentionné seulement 35 logements sociaux, il en reste donc 170 à construire en 2 ans, ça implique la construction d'au moins 5 immeubles similaires à celui construit à côté du cimetière Bellevue, en appliquant bien sûr le ratio des 50 % de logements sociaux. Où seront-ils construits ? vous mentionnez le quartier de Bellevue, mais précisez également que c'est impossible d'y construire de gros collectifs en raison de la proximité du littoral. Où allez-vous donc les prévoir ? en résumé, vous nous demandez d'autoriser la signature d'un document inapplicable. Et encore une fois ce ne sont pas les intentions qui comptent mais bien les chiffres. D'un côté vous promettez de construire 170 logements et de l'autre vous dites que tout cela est contraint... la ZAP, la zéro artificialisation nette, le foncier... en fait vous avez nulle part pour le faire. Dans ce contrat on y lit tout et son contraire. Alors qui a t'il derrière tout cela ? je me le demande. Je pense que les Pradétans ont du souci à se faire. Alors ne vous y trompez pas, nous ne sommes pas contre la construction des logements sociaux mis à disposition des Pradétans mais nous nous abstenons sur ce texte car il n'est ni transparent, ni applicable et rempli de contradictions, et finalement et franchement ce n'est pas sérieux.

**Monsieur le Maire** : il y a une commission d'aménagement qui s'est tenue, il me semble que Mme CABOT a dit que c'était une bonne idée, mais je peux me tromper. Mme CABOT vous étiez à la commission d'aménagement et vous avez dit que vous étiez plutôt favorable au CMS ou pas ?

**M. CABOT** : oui avec Mme TIAR. On a dit qu'on avait à peu près lu, que les contrats qui étaient joints étaient indigestes, parce qu'il y en avait une masse énorme et nous n'avons pas eu le temps de tout regarder.

**Monsieur le Maire** : sur la Métropole il y a 8 communes qui ont signé le CMS, on ne va pas dire qu'ils ont signé pour Macron et son Gouvernement. Je vous donnerai le nom de certain Maire qui sont opposés de façon très frontale à la politique de Macron et qui ont signé le CMS, sans être pro Macron, voire pour certains, très anti Macron, et du reste ils ont le droit de le faire. Les deux choses n'ont vraiment rien à voir. Ensuite je crois que vous avez à la fois posé la question et répondu vous-même, vous avez dit vous-même qu'on n'arrivera pas à les faire. Effectivement, je pense qu'on n'arrivera pas à les faire.

Je suis un peu étonné de la façon dont vous avez articulé votre propos parce que vous avez dit tout et son contraire, tout ça pour finir en disant « ben finalement on est pour » mais vous allez quand même vous abstenir. Je trouve que tout votre propos est quand même assez incohérent au final, entre des personnes de votre groupe qui viennent en commission aménagement qui disent qu'ils sont pour, aujourd'hui contre... aujourd'hui vous dites que vous êtes pour le social mais pas comme ça etc... tout ça c'est très incohérent. Ce qui compte ce sont les résultats. On aura un arrêté de carence à la fin de l'année parce qu'on va rester en carence, on a construit dans la mesure de ce qu'il était possible de faire. Vous dites vous-même qu'il n'y a pas de foncier disponible. Vous avez même oublié la loi ELAN, un inventaire des choses qui font que le territoire du Pradet est contraint, la loi ELAN oblige les promoteurs à construire en fonction du tissu urbain qui environne les nouvelles constructions, donc il y a ce que l'on appelle les zones proches du rivage, qui font qu'il y a des endroits où l'on ne pourra pas construire, même à Bellevue ça sera limitée. Donc il y a plein d'espaces aujourd'hui qui sont inconstructibles, il y a peut-être des espaces qui vont se libérer dans le temps, d'ailleurs on voit que tous les projets de construction qui se font, le projet UMAN on va revenir dessus tout à l'heure, c'est presque le fruit du hasard que le projet se fasse parce qu'il se fait en 3 ou 4 mois, le pensionnat ça faisait longtemps qu'on voulait le faire, et on a axé ça plutôt sur le côté inclusion pour le handicap, donc je n'ai pas l'impression qu'on fasse des projets démesurés, pour le pensionnat on va juste casser la petite

23-PV-1812

maison qui est derrière, donc me dire que c'est un projet démesuré, je ne comprends pas trop, en plus c'est en faveur de l'inclusion, c'est dur de dire ça je trouve.

Le projet qui est à l'entrée ouest, Valophis, c'est vous qui l'aviez débuté lorsque vous étiez encore adjointe à l'urbanisme, vous aviez même un projet initial qu'on vous a fait réduire, il était trop gros Madame RIALLAND, mais ça vous ne vous en souvenez pas. On avait fait une réunion de majorité en disant que le projet était trop gros, on vous a obligé à le réduire, alors vos leçons de morale, vous les gardez à la lueur de ce que vous avez réussi à faire pendant les 2 ans où vous étiez élue à nos côtés.

**V. RIALLAND** : C'est encore pas bien Monsieur le Maire, de tout mélanger comme ça, et de modifier mes propos, parce que c'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que le texte n'était pas cohérent, pas clair et que surtout il était inapplicable. Donc c'est quoi la problématique ? c'est de voter quelque chose qui est inapplicable pour tromper la Préfecture, pour tromper la DDTM ? c'est ça le principe ? Excusez-moi mais nous on s'abstient. On est pas contre le logement social, mais c'est pas bien, c'est encore une fois pas bien de modifier mes propos.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme TIAR** : Monsieur le Maire, lors de la réunion avec Madame CABOT on a jamais dit qu'on était pas d'accord par rapport aux logements sociaux.

**JF PLANES** : oui je suis d'accord avec vous. On en a parlé et c'est vrai que c'était très indigeste. J'ai bien compris que vous étiez favorable au CMS par rapport aux logements sociaux, et vous avez dit que c'était indigeste, et je le conçois on est d'accord et oui c'est indigeste.

**M. CABOT** : oui en effet, je ne vous cache pas que je ne les ai pas lus. J'ai commencé mais ça m'a pris la tête et j'ai pas continué. Par contre dire qu'on est contre le pensionnat, c'est faux nous sommes pour le Pensionnat.

**JF PLANES** : je n'ai pas dit que vous étiez contre.

**Monsieur le Maire donne la parole à B. PEZERY** : je reprends les propos de Mme RIALLAND, dans les termes que le CMS c'est encore une lettre au Père Noël, comme la Loi SRU faite sous JOSPIN, la Loi qui a été amendée du temps de la Ministre écologiste, je ne me rappelle plus son nom, les 25 % c'est inaténible. La seule chose que ce CMS vous permet éventuellement, comme vous disiez c'est peut-être d'avoir des financements un peu moins contraints et surtout d'avoir une courbe de tendance vers les 25 % qui est plus plate que celle qui était demandée. Aujourd'hui on sait très bien qu'avec la ZAP qui a été votée, avec les contraintes que l'on a, ça va être de la ville sur la ville quasiment pour éviter un étalement urbain qui va à l'encontre de tout ce qui est protection de l'environnement et tout ça. Donc, nous voterons pour, mais je rejoins Madame RIALLAND, c'est une lettre au Père Noël et depuis des décennies, depuis la Loi SRU, c'est un jeu de dupes entre la Préfecture et les mairies parce qu'on soit clair, et je peux le dire, l'objectif de la mairie c'est de loger ses habitants et ceux qui ont besoin d'un logement social mais ce n'est pas de remplir les 300 ou 400 logements à faire sur 3 ans, parce que c'est irréaliste, d'autant plus aujourd'hui.

**Monsieur le Maire** : écoutez, vous m'avez fait 2 compliments, je vais vous en faire un, une deuxième fois merci de votre honnêteté et je pense qu'on est tout à fait en phase pour ne pas dire autre chose. Merci.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

29 voix POUR

4 ABSTENTIONS (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)

## N°22

**23-DCM-DGS-101 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DESTINATION DE  
L'ASSOCIATION DES MARINS ET ANCIENS MARINS**

**Monsieur le Maire :** il s'agit d'octroyer une subvention de 300 € à une association toulonnaise mais qui travaille au Pradet. Pas de question j'imagine. On vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

**Monsieur le Maire :** les questions 23 à 29, c'est des conventions avec des associations. Je vous propose de les voter une par une et si vous avez des questions, l'élu en charge de l'association vous répondra.

## N°23

**23-DCM-DGS-102 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "CLUB KAYAK LE PRADET"**

**Monsieur le Maire :** pour la convention avec le club kayak, j'imagine que vous avez lu la convention, est ce que vous avez des questions ? non.

Je vous propose de passer au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°24

**23-DCM-DGS-103 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "ANIMATION PROVENÇALE"**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°25

**23-DCM-DGS-104 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
"HERPETO-LOGIS", RELATIVE A LA FORMATION, A LA CAPTURE ET A LA GESTION DE  
L'ESPECE HERPETOLOGIQUE ET TERRARIOPHILE**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°26

**23-DCM-DGS-105 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE A L'OBESITE EN PEDIATRIE (A.P.A.O.P)"**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°27

**23-DCM-DGS-106 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "AQUABULLES"**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°28

**23-DCM-DGS-107 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "CLUB NAUTIQUE DU PRADET ET DE LA GARONNE"**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°29

**23-DCM-DGS-108 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "ASSOCIATION PRADETANE DE PROTECTION FELINE"**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

## N°30

**23-DCM-DGS-109 - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SAGEP**

**Monsieur le Maire** : il y a des collectivités ou des communes qui sont entrées au capital de la Sagep, donc les statuts ont été revus pour augmenter le capital.

Pas de questions ? on passe au vote.

**Vote** : adopté à l'UNANIMITE  
33 voix POUR

**Monsieur le Maire** : les délibérations suivantes sont des présentations de rapports d'activité.

## N°31

**23-DCM-DGS-110 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PRATIQUE DES SPORTS DE GLACE**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

## N°32

**23-DCM-DGS-111 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VARIOIS**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

## N°33

**23-DCM-DGS-112 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT DE LA MINE CAP GARONNE**

**Monsieur le Maire** : la Mine Cap Garonne chère à Christian GARNIER et à tous les Pradétans et qui fait une très bonne année. Christian se démène pour sa Mine.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

## N°34

**23-DCM-DGS-113 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SILIAT**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

## N°35

**23-DCM-DGS-114 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.**

**B. PEZERY** : oui j'ai relevé en lisant le rapport d'activités 3 éléments sur lesquels j'aimerais avoir des réponses. J'ai vu qu'apparemment il y avait un changement de mode de préemption urbain, le projet de piste cyclable il est marqué que ça se finissait en septembre 2023 alors que les travaux ne sont pas finis, est ce que vous avez misé sur la date de finition des travaux ? il est aussi indiqué que la Métropole vous a alloué 25 000 euros pour la plantation d'arbres, et il est aussi indiqué la mise à jours du dossier de demande de subvention du forage de la Foux, alors là je ne sais pas de quoi il en retourne.

**Monsieur le Maire** : si j'en oublie une ou deux vous me le rappellerez. Il y en a une qui concernait les DIA. C'est un rapport de 2022, donc en 2022, je pense que la procédure a changé à l'époque. En fait on vote fin 2023 le rapport de 2022. Donc à mon avis la procédure a changé, ça passait par la Métropole, avant on avait un peu de temps, maintenant il faut rendre tout au bout d'une semaine, donc ça a raccourcit les délais. Je crois que c'est ça.

**JF PLANES** : c'est bien ça. La seule chose qui a changé c'est la diminution du délai. On a passé une délibération pour renforcer le droit d'aliéner sur la commune, avant c'était limité à l'hyper centre, maintenant c'est sur toute la commune, ça permet d'avoir des vues sur certaines zones, tant au niveau agricole justement pour éviter la cabanisation et pour intégrer des structures communales ou autres.

**B. PEZERY** : dans le cadre de la vente d'un terrain agricole avec une volonté de cabanisation, si la Safer valide, éventuellement vous achèteriez ?

**JF PLANES** : je ne dis pas que nous achèterions systématiquement, mais on travaille très bien avec la safer. Ça permet aussi aux vendeurs de sortie de la vente parce qu'à partir du moment où ils savent que la commune qui a l'intention d'aliéner leur terrain, les prix ne vont pas être les mêmes que ceux proposés par un autre acquéreur, donc forcément, il y en a beaucoup qui les retirent de la vente.

**Monsieur le Maire** : question sur les subventions, vu avez vu on est en train de planter des arbres au Pradet, un peu de partout, en ville, de petits arbres. Non vous voulez dire qu'il n'y a pas beaucoup de plantations ou que se sont de petits arbres qu'on plante ? Des petits arbres, oui car on ne peut pas planter de grands sujets, en tous cas on végétalise mais c'est compliqué car il y a des études qui sont faites pour savoir s'il y a la présence de réseaux, il faut aussi savoir ce qu'on peut mettre comme type de plantations.

Il y en a un sur la place Flamencq, un devant la pharmacie du Sagittaire. L'idée est de revégétaliser la commune partout où c'est possible, sachant qu'il y a des contraintes techniques toujours un peu fortes. C'est demandé par la commune mais c'est financé par la Métropole au travers de subventions, pour certains.

Il y avait d'autres questions, je ne les ai pas notées pardon.

23-PV-1812

Ah oui la piste cyclable. On avance dans le projet, c'est annoncé fin décembre mais c'est un projet ambitieux et comme souvent c'est toujours compliqué. Il y a de nombreux prestataires, donc on a pris un peu de retard mais pas tant que ça. On a surtout amélioré le projet, il y a un certain nombre de choses qui sont prévues maintenant qui avaient été anticipées comme par exemple pour le 91 qui va passer en système « allo bus » donc on pourra partir entre Jean Jaurès et les Oursinières, dans un premier temps il n'y aura qu'un seul minibus et à terme si ça fonctionne bien, on pourra en avoir deux.

Donc dans le cadre de ce projet nous avons été amenés à revoir le tracé de la piste cyclable, parce que les mini bus seront mis en réserve en bas de Jean Jaurès donc on dévoie un peu la piste et de l'autre côté le trottoir a été élargi. Il y a 3 ou 4 beaux platanes qu'on ne voulait pas couper, donc on a fait le choix d'élargir le trottoir et de le mettre en mode PMR. Aujourd'hui lorsqu'on est en fauteuil ou avec une poussette c'est difficile de passer entre le pôle culturel et le centre-ville, donc on a élargi le trottoir ce qui n'était pas forcément prévu.

Ensuite nous avons eu des surprises, on a trouvé de l'amiante à un moment, du côté de Bellevue ça s'est un peu effondré récemment etc... Mais dans l'ensemble ce projet avance bien, ça va être un projet magnifique. Il y a aussi la tranche optionnelle qui s'est rajoutée, on a eu une opportunité foncière pour acheter une maison. Quand on regarde le Coudon à gauche de la cave vinicole il y a 3 maisons, celle du milieu a été proposée à la vente, la commune l'a achetée, enfin la Métropole l'a achetée pour être tout à fait exact. Donc l'objectif c'est de démolir la maison et de faire une entrée directement sur le rondpoint pour sécuriser la zone. Le tracé a donc été retravaillé, la question s'est posée de relancer un marché ou pas par rapport au dépassement de seuil, enfin toutes ces problématiques budgétaires ont fait prendre un peu de retard.

Votre question était de savoir quand est ce que ce sera terminé, je dirai avril/mai, avant l'été.

**Monsieur le Maire donne la parole à M. JOFFRE :** une petite question concernant cette piste cyclable, ma question porte sur le premier virage. Le jour de la réunion publique j'étais intervenu et vous m'aviez dit qu'il y avait un point dur à cet endroit-là. J'ai vu depuis que le mur avait été abattu et donc je me suis dit qu'il se passe quelque chose là. Pouvez-vous nous dire ce qu'il se passe là ? parce que je vous avais proposé une solution, est ce que c'est celle-ci qui a été retenue ?

**Monsieur le Maire :** à tort j'utilise le terme de « projet de piste cyclable » c'est une erreur car ça va au-delà d'une piste cyclable, c'est un véritable projet de requalification de la voirie depuis Jaurès jusqu'à la Garonne dans la phase 1 et qui ira jusqu'aux Oursinières en phase 2, donc l'idée est de requalifier l'ensemble de la voirie sur ces 1Km600. On a commencé il y a 3 ou 4 ans par refaire le réseau en alimentation en eau, ensuite on a enterré toutes les lignes électriques, réseau, Télécom.

La solution technique utilisée c'est qu'on a creusé le mur sur 80 cm pour récupérer le mètre qui manquait et ensuite il est arrivé un événement de chantier où sur la droite lorsqu'ils ont creusé ça s'est un peu écroulé, donc là on travaille avec les services du Département pour résoudre le problème. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais en 2014 ça s'était déjà un peu écroulé et le Département était intervenu sur une partie et maintenant ils doivent intervenir sur le reste, on discute avec eux. C'est un train de se faire.

Mais ce n'est pas la solution que vous aviez préconisée, c'est à dire de faire une passerelle, ça a été étudié mais ça coûte trop cher. Je sais qu'on va me dire que je ne pense qu'à l'argent, ce n'est pas faux, mais en même temps quand on est Maire, c'est nécessaire. Madame CABOT.

**M. CABOT :** juste une question à M. VEGA, quelles sont les essences qui ont été plantées au Pradet dernièrement ? Les grands arbres.

**JC VEGA :** je peux vous donner le détail mais il y a un peu de tout qui a été planté. On a la chance d'avoir recruté un petit génie au niveau de l'aménagement paysager, qui travaille aux services techniques, côté patrimoine et qui a plein d'idées sur les choses à mettre en place. Donc c'est lui qui me propose les essences et j'avoue que je lui fais confiance et je n'ai pas forcément tous les noms en tête, mais si vous voulez le détail je pourrai vous le donner. Son idée, c'est d'éviter de mettre en place des alignements de mêmes essences de manière à pouvoir, en cas de problème sur une espèce, ne pas perdre tous les sujets qui sont plantés. Mais c'est vraiment quelqu'un de très compétent.

23-PV-1812

**Monsieur le Maire** : c'est d'ailleurs lui qui a travaillé sur l'aménagement devant la cave vinicole.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

N°36

**23-DCM-DGS-115 - PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023  
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

N°37

**23-DCM-DGS-116 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA SPL ID83**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le rapport a bien été présenté au conseil.

**Vote** : S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

**DECISIONS EN COMMUNICATION**

**Monsieur le Maire** : Ensuite nous avons les décisions en communication. Est-ce que vous avez des questions ? M. CABRERA.

**A CABRERA** : sur la décision N°69, j'ai cherché le document signature d'une convention d'occupation précaire au profit de la commune du Pradet concernant les locaux 38 avenue Jean Moulin et j'ai trouvé à la place la saison culturelle permettant au maire de demander l'attribution de subvention auprès du conseil départemental. Il y a une erreur quelque part.

**Monsieur le Maire** : Monsieur CABRERA merci de votre vigilance, il doit y avoir une erreur. Ce point sera vérifié avec l'accord du conseil municipal.

**E. JOFFRE** : une petite question concernant la décision N°60, une demande de subvention pour désimperméabiliser la cour de l'école Pagnol alors que les travaux ont déjà commencé, donc c'est pas imperméable.

**Monsieur le Maire** : c'est un peu comme tout à l'heure avec la DETR, est ce que ça vous pose un problème qu'à un instant T dans un projet on essaye de récupérer des subventions. Parce qu'on ne fait pas autre chose. Je ne vois pas où est le problème de demander des subventions et d'essayer de les obtenir.

**B. PEZERY** : en gros ce que nous essayons de comprendre c'est que vous avez démarré des travaux et qu'il n'y a plus de goudron et qu'en parallèle vous demandez une subvention pour retirer le goudron.

**Monsieur le Maire :** Je pense qu'on fait partie des communes qui ne se débrouillent pas trop mal sur les subventions. On est aidé. Sur l'école Pagnol la Région donne 3 millions d'euros quand même. On sollicite maintenant, j'ai vu Monsieur le Préfet comme je vous l'ai dit, on a parlé des fonds friche, des fonds verts et quand c'est possible, on tente. Simplement en bon père de famille dans la gestion des deniers publics si on peut récupérer des fonds on essaye.

Ce n'est pas toujours facile, il y a des collectivités qui ne répondent pas toujours présentes, mais parfois elles le font, l'Etat ne répond pas toujours présent non plus, mais parfois ils le font, et quand on sent qu'il y a une porte ouverte, on essaye. Parfois ça marche, parfois non. Donc si on me fait le reproche d'essayer d'obtenir des subventions écoutez... Allez-y.

**B. PEZERY :** Monsieur le Maire, donc au même titre que pour Madame RIALLAND vous transformez nos propos. Nous n'avons pas dit que nous étions contre cette demande de subvention, nous avons essayé de comprendre le fonctionnement, donc il n'y a plus de goudron et vous demandez une subvention pour l'enlever. Mais on est entièrement d'accord, la seule remarque que je peux faire c'est de ne pas avoir été invité pour la première pierre de ce groupe scolaire. Parce que je considère que c'est un déni de l'opposition, nous sommes des élus comme tous les élus autour de la table, donc nous aurions pu être invités à cette inauguration de pose de première pierre.

**Monsieur le Maire :** Je l'ai lu dans le journal ce matin. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Mme CABOT.

**M. CABOT :** je vais intervenir sur la décision N°67. Vous nous donnez un numéro de cadastre sans plan annexé. Pouvez-vous nous expliquer plus clairement à quel endroit vous avez l'intention de réaliser ce projet dans le cadre de la restructuration du port ?

D'autre part dans l'article 2 de cette décision vous énoncez que conformément à l'article R. 213-10 du Code de l'urbanisme, le vendeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente offre pour faire connaître sa décision. Nous sommes le 18 décembre, le courrier est signé du 9 octobre donc le délai est dépassé, quelle a été la réponse du vendeur ?

Autre point : après la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 28 juillet 2023, destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, ici la mairie, afin qu'il puisse faire valoir ses droits, de décider de faire préempter le bien. D'aucun pourrait croire que c'est la commune qui en fait l'acquisition dans son patrimoine, mais non, dans l'article 3 nous lisons que l'acquéreur est la Société Art et Ingénierie de la construction et la société provençale de bâtiment et d'ingénierie. Toutes deux des entreprises privées. Comment est-ce possible compte tenu du code des marchés publics ?

En fait dans cette décision, on y lit deux informations contraires. Article 2, en parlant du vendeur : soit il accepte le prix proposé : dans ce cas, la vente au profit de la Commune du Pradet est définitive.

Article 3 : Cette décision sera notifiée à Maître Pierre PREVOT Notaire à Marseille, à Maître Xavier SABA, notaire à Le Pradet, au propriétaire, et à l'acquéreur, la Société Art et Ingénierie de la construction et société provençale de bâtiment et d'ingénierie, qui sont bien 2 entreprises privées. Tout ça n'est pas très clair et nécessite des explications.

Qui a véritablement acheté et si c'est bien la commune comme je le pense, que viennent faire là ces deux entreprises ? La commune semble préempter au bénéfice de sociétés privées pour desservir uniquement les intérêts de ces dernières. Ce qui remet totalement en cause l'intérêt général justifiant pourtant à lui seule une telle préemption. Merci Monsieur le Maire.

**JF PLANES :** effectivement ce n'est pas très clair, mais c'est la manière dont vous présentez les choses. En fait pour faire très simple, la commune a eu l'intention d'aliéner les sections cadastrées stipulées sur cette décision. Ça a été fait et comme vous l'avez très bien expliqué le délai est passé, et avant la fin du délai le propriétaire a décliné l'offre. Vous savez comment ça se passe, on ne passe pas au même prix que l'acquéreur et le vendeur a retiré la vente. On sera vigilant si la parcelle est remise à la vente car ça nous intéresse. Et les autres sociétés citées dans la décision, sont des sociétés qui voulaient acquérir le bien également, et elles doivent être prévenues que la commune émet son droit de préemption, c'est pourquoi elles

23-PV-1812

sont mentionnées dans la décision ainsi que les notaires. C'est pour cela qu'il y a un mélange des genres, mais ne vous inquiétez pas tout était en règle. Ce qui est sûr c'est que pour le moment la vente ne se fera pas.

**M. CABOT** : je ne m'inquiète pas, je pense que vous êtes dans les Lois. Mais bon c'est vrai que c'était pas très clair, il faut reconnaître.

**Monsieur le Maire** : est ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions en communication ?

**V. TIAR** : merci. Ça sera la N°59, sur le Mondial de la moule. Ce sujet nécessite des interrogations au sein de notre communauté. Tout d'abord je tiens à préciser que nous apprécions cet événement très festif. Il contribue à l'animation de notre ville et à son rayonnement, mais en tant que conseillère municipale de l'opposition il est de mon devoir de veiller à une gestion transparente et équilibrée des deniers publics. Coût total de l'évènement, nous n'avons pas encore reçu les informations détaillées sur le coût global du mondial de la moule y compris les heures de travail du personnel municipal et des prestataires externes. Pouvez-vous nous fournir ces données, c'est important pour nous de comprendre l'ampleur des ressources investies dans cet évènement.

Nous avons observé que la majorité des demandes de subventions semblent concentrées exclusivement sur le Mondial de la moule. Donc est ce que vous vous êtes focalisé là-dessus. Ça nous interpelle. Pourquoi cet évènement bénéficie-t'il d'une attention si particulière en termes de financements au détriment, peut-être d'autres manifestations culturelles ou festives. Je réitère quand même que nous soutenons cet évènement parce que ça enrichit la vie de notre commune mais il est important et il est de notre devoir et nous croyons fermement à la nécessité d'une gestion transparente et équitable des finances publiques. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : d'abord merci pour votre soutien pour nos animations et en particulier pour ce mondial qui a rencontré son public. Donc merci pour votre soutien sur ce sujet. Ensuite la transparence elle est là, tous ces éléments ont déjà été communiqués à l'autre groupe de l'opposition qui en a fait la demande donc ce que je vous propose c'est de vous envoyer le dossier, il est déjà prêt. Donc on va tout vous envoyer par email.

Monsieur CABRERA vous avez bien reçu le dossier ? Vous avez tous les éléments pour le Mondial ? Non ? Il ne veut pas répondre. Vous ne voulez pas répondre ?

**A CABRERA** : je ne vous écoutais pas.

**Monsieur le Maire** : alors les subventions, on a demandé aux collectivités qui veulent nous aider, un accompagnement. La Région a répondu favorablement à hauteur de 12 000 euros pour le Mondial, on a aussi fait une demande pour la fête de la bière, pour le festival « lire au Pradet » le FLAP. On demande des subventions partout. Il faut savoir qu'on a mis un agent dédié à ce sujet. Je suis tous les 3 jours dans son bureau et à chaque fois qu'on fait une opération on essaye d'avoir des subventions. Auprès de la CAF, du Département, de la Région, l'Etat, on essaye tout ce qu'on peut. Donc sur votre propos disant qu'on se focalise sur le Mondial, c'est faux. Pour toutes nos manifestations on fait des demandes de subvention, par contre entre le moment où l'on fait la demande et l'accord, parfois il faut remonter au créneau, parfois par exemple on demande 2 millions, on a que 200 000 euros, il faut se battre, c'est mon rôle de conseiller régional pour essayer d'obtenir le plus possible pour ma commune. Pour toutes les manifestations on fait des demandes.

**Monsieur le Maire donne la parole à V RIALLAND** : non mais je suis un peu étonnée si en plus Me Monsieur CABRERA vous a déjà demandé ces questions, que vous n'avez pas une idée des montants que vous pourriez dire et annoncer devant tout le monde dès maintenant.

**Monsieur le Maire** : c'est juste que quand on parle de finances il faut essayer d'être précis, donc quand on est Maire on gère de nombreuses choses, j'ai le coût à 2000 euros près je l'ai mais je ne vais pas vous le donner. Le document est prêt donc je préfère vous envoyer un document qui est précis sur lequel je n'aurais pas besoin de reprendre mes propos, on va vous l'envoyer par email, c'est beaucoup plus intéressant que de vous dire un chiffre comme ça qui ne sera pas précis et j'aime bien être précis quand on parle de finances.

**V. RIALLAND** : Vous pouvez être assez précis donc permettez-moi de penser que vous ne savez pas.

23-PV-1812

**Monsieur le Maire** : je ne sais pas à l'euro près, mais les grandes masses je les ai.

**V. RIALLAND** : Ben alors dites-le !

**Monsieur le Maire** : Je vais vous envoyer un email encore plus précis c'est mieux.

**V. RIALLAND** : vous ne voulez pas le dire devant les Pradétans, allez c'est pas grave, on passe à l'autre question. Alors à propos des décisions, concernant l'autorisation des représentations en justice et assistance juridique par un avocat, qui je trouve sont nombreuses et afin d'assurer la transparence et la compréhension des ces actions pour l'ensemble du conseil municipal, je souhaite demander des éclaircissements sur les types d'affaires concernées par ces décisions. Pouvez-vous nous donner des détails sur la nature des affaires pour lesquelles ces représentations sont nécessaires. De plus pouvez-vous aussi nous donner les implications financières et juridique de ces décisions pour la commune. Je me souviens qu'au dernier budget vous aviez mis un montant tout à fait important pour ces aspects juridique et le fait de faire appel à des avocats régulièrement. Merci.

**Monsieur le Maire** : C'est le coût pour faire respecter la Loi, je crois qu'il y a 8 appels à des avocats pour nous défendre, il y en a 6 qui sont des problèmes d'urbanisme, les gens parfois font n'importe quoi, et aussi il arrive que des personnes achètent des terrains agricoles et ils cabanisent, dont on lutte contre la cabanisation, on a le problème avec nos collègues de la Crau et de la Garde, on a eu déjà deux réunions en mairie avec eux. On est assez actifs sur le sujet, donc on a des procédures en cours qui nécessitent l'intervention d'un avocat. On ne reste pas les bras ballants, alors ça coûte de l'argent c'est sûr mais on ne peut pas faire autrement que d'être représentés par un avocat dans ces procédures d'urbanisme.

Les deux autres interventions d'avocat c'est au titre de la protection fonctionnelle. On parle beaucoup des atteintes aux élus, j'en ai été victime deux fois. La première fois je me suis fait agresser sur la place par quelqu'un qui est venu ensuite fracasser des choses en mairie. Il a eu un procès et a été condamné à 220 heures de TIG. J'ai eu besoin d'un avocat, pas pour moi, car bêtement je n'avais même pas envie de porter plainte au début et finalement je l'ai fait parce qu'il a cassé des biens municipaux, donc c'était dans l'intérêt de la commune qu'on lui demande de réparer les dommages.

Et la deuxième affaire c'est quelqu'un qui m'a coursé en voiture dans la ville, quelqu'un qui avait une conduite extrêmement dangereuse, j'ai pris mon portable pour relever son numéro d'immatriculation, donc lorsqu'il s'est aperçu que j'avais pris une photo de sa plaque il m'a poursuivi dans le Pradet et j'ai dû appeler le 17 pour la première fois de ma vie car ce monsieur a essayé de me bloquer deux fois, la première fois je l'ai évité mais la deuxième il m'est rentré dedans. Deux équipages de police nationale sont intervenus assez rapidement et il s'est avéré qu'il conduisait sans permis de conduire, avec un taux d'alcoolémie élevé. Il s'est fait interpeler, on a tous fini au poste, j'ai dû porter plainte et on a eu besoin d'un avocat pour nous défendre et l'individu a pris 2 ans fermes.

Est-ce que j'ai répondu aux questions ?

**V. RIALLAND** : à peu près. Ce qu'il vous est arrivé il y a 15 jours c'est déjà dans les décisions là ? ou alors vous vous égarez un peu par rapport à la question.

**Monsieur le Maire** : Je ne m'égare pas du tout, je vous raconte les faits tels qu'ils me sont arrivés parce qu'il y a un besoin de faire de la protection des élus. C'est un thème...

**V. RIALLAND** : oui mais moi...

**Monsieur le Maire** : attendez laissez-moi finir de parler Mme RIALLAND, ne faites pas comme la dernière fois, laissez les gens parler, sinon ça va finir comme la dernière fois, ça serait malheureux pour tout le monde. Déjà coupez votre micro pendant que je parle, merci, et ensuite vous laissez les gens parler, nous on vous laisse vous exprimer, laissez les gens s'exprimer s'il vous plait.

Donc j'expliquais simplement ce qui m'est arrivé, ce sont des atteintes faites aux élus, d'ailleurs mon collègue David ISNARD qui est élu à Cannes et qui est Président des Maires de France, se bat sur le sujet, comme

23-PV-1812

tous les Maires. On voit des Maires victimes un peu partout, c'est arrivé à Gilles VINCENT. Il y a une nécessité de protéger les élus par rapport aux atteintes qui peuvent leur être faites.

**V. RIALLAND** : c'est vous qui m'avez coupé la parole mais bon c'est pas grave. Je voudrais savoir, vous parlier de cabanisation, on revient au sujet, je ne m'égare pas, j'ai posé des questions claires. Est-ce que ces décisions sont en relation avec des problèmes de cabanisation et de votre protection personnelle, c'est bien ça ? par rapport à ce que vous nous avez raconté.

**Monsieur le Maire** : je vais regarder les décisions à nouveau, et je vous enverrai un petit email pour vous confirmer tout ça. Est ce qu'il y avait d'autres questions sur les décisions ?

**V. RIALLAND** : ben oui c'est pareil on aurait aimé avoir les réponses.

**Monsieur le Maire** : Oui c'est ce que je vous ai dit, je vais vous répondre précisément par email, il faut que je vérifie ce que je peux vous communiquer ou pas. Il y a des procédures en cours, on ne va pas s'amuser à raconter les histoires en plein conseil municipal.

Les questions sur les décisions en communication étant épuisées, Monsieur le Maire laisse la parole à l'opposition pour évoquer ses questions.

**Monsieur le Maire** : Pour le groupe PLP, il y a 8 questions, on vous écoute.

**V. RIALLAND** : ces derniers temps, on assiste à un problème d'éclairage la nuit, alors ça pose un problème de sécurité et puis un problème de visibilité. Y'a des personnes qui ont failli être renversées à plusieurs reprises, c'est assez récurrent. Je parle de la Garonne, la Cibonne, le pont de la clue, les Gravettes, enfin c'est assez récurrent et donc pourquoi et que faites vous par rapport à ça ? à la fois c'est dangereux pour la sécurité mais aussi pour la visibilité. Merci.

**JC VEGA** : alors effectivement ça a été très récurrent ces derniers temps en fin d'année, c'est aussi lié aux conditions climatiques. Alors ça n'excuse rien mais cela explique certaines choses. Maintenant je vais vous expliquer tout ce qui est fait sur la commune. On a des contrats avec des entreprises qui ont été attribués par des marchés. En maintenance pour les feux, 1150 euros qui sont dédiés à cette maintenance-là. On a 24 000 euros en contrat de maintenance sur l'éclairage public. Pratiquement tous les lampadaires communaux ont été changés par des modèles LED, pour tout ce qui appartient à des privés on n'intervient pas. Il y a certains endroits où il y a encore des boules sur des mâts, mais c'est du privé.

Le problème que l'on rencontre se situe sur les armoires de commandes qui doivent être mises aux normes, alors on est déjà intervenus sur 20 armoires parmi les 80 qui existent sur la commune. Elles sont plus performantes, elles ont été équipées de déclenchement astronomique, c'est à dire qui suit la lumière du soleil et qui se déclenche en fonction de la luminosité. Il nous reste encore quelques armoires à mettre aux normes, c'est prévu cette année avec un budget de 60 000 euros. Donc à terme et je l'espère très court, tous ces problèmes récurrents seront résolus. Il y a aussi un autre phénomène, c'est que la société qui est en charge de l'entretien et de la réparation en urgence, est aussi mandatée pour faire les décorations de Noël et c'est vrai que pendant cette période-là c'est plus compliqué. Pour autant dès qu'un problème a été signalé, l'entreprise a réagi dans les plus brefs délais. Soyez persuadés qu'on investit énormément sur ce sujet-là, d'ailleurs je peux avancer qu'on a fait quelques économies puisqu'on a un gain de 77 % d'économie d'énergie sur les points qui ont été renouvelés, ce qui représente 53 tonnes de CO2 économisé.

**V TIAR** : c'est la gestion pour les biodéchets et le compostage. Donc vous n'êtes pas sans savoir, je suppose, qu'une Loi qui va être applicable au 1er janvier 2024. Donc concernant la collecte des restes alimentaires pour valoriser les bio déchets en bio gaz ou compost. Qu'en est-il pour le Pradet pour faire appliquer cette loi au 01/01/2024. Nous savons que cette collecte est une compétence de TPM mais serait-il possible de savoir où en est la fourniture des équipements pour les Pradétans ?

**JC VEGA** : effectivement vous êtes bien informée autant que nous, ne doutez pas que nous soyions au courant de toutes ces annonces que vous venez des faire. Les biodéchets représentent environ 30 % des déchets d'ordures ménagères, donc il est important de pouvoir extraire ces déchets de manière à ce qu'ils ne soient pas incinérés ou enfouis.

23-PV-1812

**V TIAR** : surtout pas en décharge.

**JC VEGA** : donc premièrement qu'est-ce qu'un biodéchet ? Ce sont des déchets biodégradables, non dangereux, des parcs, des jardins, des déchets alimentaires de cuisine provenant de ménages, des bureaux, de la restauration, des commerces de gros, des cantines, des traiteurs, des magasins de vente au détail ainsi que les déchets provenant également des usines de transformation de denrées alimentaires. Tous ces déchets représentent une grosse masse dans la collecte des ordures ménagères. Si on pouvait s'en extraire ça serait bien. La Métropole a pris un peu de retard sur ce sujet et il n'y a pas de ligne de captage de ces déchets et encore moins d'usines de traitement. Donc pour l'instant c'est un peu en standby, on attend que la Métropole mette en place le système. Je sais que dans l'année à venir, des essais vont être faits sur la commune de la Valette, avec des positionnements de récupérateurs de biodéchets.

La Métropole est passée dans toutes les campagnes et villages, dans toutes les rues pour proposer à tous ceux qui avaient des maisons individuelles un collecteur de biodéchets. Certains l'ont accepté, d'autres ne l'ont pas pris.

Pour ceux qui n'ont pas encore ces collecteurs, ils sont à disposition à la déchetterie municipale. Il suffit d'y aller et on vous les donne gratuitement.

Il y a aussi en projet de mettre des récepteurs dans les collectifs d'habitations, je ne suis pas sûr que tout le monde ait envie d'avoir ce genre de dispositif à proximité parce que ça risque de créer des nuisances olfactives.

La collectivité du Pradet est en avance sur cette démarche car depuis 2022 ou 2021 la collecte des biodéchets a été faite sur les cantines. On s'est attaché avec une entreprise privée « les alchimistes » basée sur Cuers et qui vient collecter deux fois par semaine les biodéchets des cantines. Donc nous sommes soucieux de ce problème et on a mis en avant cette collecte par nos propres soins. Ça coûte quand même 10 000 euros à la collectivité, mais c'est une belle démarche.

**M. CABOT** : Est-ce que ça va impacter le passage des camions des ordures ménagères et tout ça ?

**JC VEGA** : il n'y a rien de changé sur ces passages-là, si ce n'est que cette année, dernièrement les poubelles grises ont été suralimentées, mais avec le nouveau contrat, il est prévu qu'à partir du début de l'année il y ait un passage une fois par semaine pour les poubelles grises et une fois par semaine pour les jaunes.

Et ensuite il y a trois passages par semaine pour les ordures ménagères et pendant la période d'avril à septembre il y aura un passage supplémentaire le samedi. Il y a des petits dépliant qui permettent de connaître le planning des collectes.

**Monsieur le Maire** : question suivante.

**M. CABOT** : la question suivante est une question que j'avais posée lors du précédent conseil, j'ai eu la réponse. La question était sur les plages, sur la présence des chiens. Vous m'avez répondu que la présence des chiens était interdite. Un arrêté municipal existe et il est consultable à la police municipale. Des verbalisations sont réalisées régulièrement. Voilà donc ça c'est la question que j'avais posée, vous avez la réponse et tout le monde a pu l'entendre.

**Monsieur le Maire** : vous faites la question et la réponse, c'est pas mal. Je crois qu'il y avait d'autres questions.

**D. TENDIL** : oui pour moi c'est exactement la même chose que pour Madame CABOT, c'était une question concernant les moustiques et on a eu une réponse également. La commune a un marché pour les bornes anti moustiques. Elles attirent les moustiques et les aspirent. Le programme de la commune est de développer ces dispositifs dans les quartiers de logements collectifs. Une maintenance des bornes est assurée tous les mois.

Effectivement on a eu des problèmes sur côté de l'avenue Marcel Vandelli, où il y a une borne, mais le problème a été réglé.

**Monsieur le Maire** : question suivante.

23-PV-1812

**D. TENDIL** : c'est au sujet des terrains de sport. Je voudrais revenir dessus, en 2021, l'ANS a mis en place un dispositif de subvention d'un montant de 200 millions d'euros qui était réservé au départ à certaines communes selon un zonage mais depuis mai, ça a été ouvert à toutes les collectivités. Il faut savoir que 80 communes ont été labellisées dans le Var. Ce label permettrait de rentrer dans le dispositif de demande de subvention. Il reste une enveloppe de 60 millions d'euros à disposition et ils financent à 80 %, c'est pas anodin. J'ai une question à poser à Mme BIASUTTO : les associations sportives ont-elles été informées sur cette possibilité, et si oui allez-vous faire une demande de subvention auprès de l'ANS pour aider les clubs sportifs, et si oui lesquels ? Merci.

**A BIASUTTO** : ce nombre de 5000 terrains de sport est soumis à des critères d'éligibilité. Nous n'avons pas pu demander pour la commune de subvention pour les terrains de tennis parce qu'il y a des critères d'éligibilité qui sont très précis. Nous nous sommes rapprochés du correspondant départemental et il nous a bien spécifié que l'attribution des subventions était soumise à des critères et que les rénovations d'équipements existants ne sont pas éligibles. C'est uniquement pour de la création.

**D. TENDIL** : moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, je ne parle pas que du tennis, je vous parle en général au niveau sportif. Il faut savoir qu'au mois de mai il restait 60 millions...

**A BIASUTTO** : mais on ne remplit pas les critères, Monsieur TENDIL.

**D. TENDIL** : Je ne suis pas tout à fait sûr...

**A BIASUTTO** : moi je le sais, j'ai eu Monsieur REPOT qui est le chargé des équipements sur le Var. Pensez bien qu'on ne va pas louper de subventions de quelque nature que ce soit, surtout de l'ANS.

**D. TENDIL** : je suis d'accord avec vous, si j'en parle c'est en connaissance de cause parce qu'il y a des clubs de tennis aux alentours qui ont pu en bénéficier sur des rénovations...

**Monsieur le Maire** : question suivante, sur les arbres.

**D. TENDIL** : je reviens sur le budget participatif où 200 arbres devaient être plantés, je sais pas où vous en êtes.

**JC VEGA** : le budget participatif qui date de 2020 prévoyait une plantation de 100 arbres avec un montant de 30 000 euros, vous imaginez bien que ce n'est pas du tout raisonnable. Ou en tout cas il n'y a pas d'équité entre le nombre et la somme qui était prévue à l'époque. Pour autant avec ce budget participatif il y a eu 51 arbres qui ont été plantés. Mais Monsieur le Maire a annoncé un chiffre qui était bien plus important et on s'est attaché avec les habitants des quartiers, de repérer des endroits où ça leur plairait d'avoir plus d'arbres. Beaucoup de lieux ont été identifiés mais on n'a pas toujours pu les planter à ces endroits à cause des réseaux situés dessous et qui ne permettaient pas de faire des fosses suffisantes, pour autant on a un programme pluriannuel de plantations dont je vais vous donner le détail par quantité.

La consigne que j'ai donnée c'est de mettre des arbres suffisamment développés mais là encore le technicien nous a conseillé de ne pas mettre d'arbres trop grands sinon la reprise n'est pas efficace ou il y a un réel risque de perte du végétal, ni trop petit ni trop grand. Récemment sur la 1ère DFL on a fait de grands trous pour pouvoir planter des arbres et ce sont quasiment les seuls endroits où l'on peut faire une fosse suffisante pour l'implantation d'arbres.

Le détail, donc dans l'année 2021 suite au projet participatif on a mis 51 arbres pour un coût de 45 000 euros environ.

En 2023, 12 arbres plantés dans le parc Cravero et 32 sur les voiries. Il y a un investissement de 105 000 euros.

Pour 2024, il y a 25 arbres prévus au niveau de la voirie dont la plantation aura lieu en fin d'année car c'est la meilleure période pour la reprise du végétal. Pour le groupe scolaire Sandro, il y aura 34 arbres de plantés. Tout ceci pour un budget de 70 000 euros.

23-PV-1812

Pour 2025, 24 emplacements ont été identifiés sur la voirie et on rajoute à tout ça les arbres prévus pour le groupe scolaire Marcel Pagnol, avec la cour oasis qui comportera environ 200 arbres, tout cela pour une valeur estimée à 235 000 euros.

Donc si on fait le total de tout ce qui aura été planté en 2025 on sera au-delà de 360 arbres et on aura investi 455 000 euros pour la période. Cette volonté de revégétaliser est à la hauteur de nos espérances.

**V. RIALLAND** : j'ai une question. Vous avez parlé des 404 arbres de Sandro, mais ils ne font pas partie du programme de revégétalisation et de désimperméabilisation, donc ils ne sont pas comptés dedans en fait. C'est un peu tricher.

**JC. VEGA** : Merci pour cette remarque.

**Monsieur le Maire** : dernière question.

**V. RIALLAND** : le projet de l'association UMANE, anciennement ADAPEI, je voudrais savoir des détails sur l'existence de ce projet, son amplitude, et sur sa conception en matière d'insertion paysagère, parce que c'est un endroit stratégique de la commune.

**JF PLANES** : alors ce projet se situe sur l'ancien ADAPEI, qui s'appelle maintenant UMANE, certains ont connu un hôtel à l'époque sur cet endroit-là, et cet hôtel va être conservé. Ce projet a été retenu lors de l'appel à projet du conseil départemental. La question n'ayant pas été posée en commission d'aménagement, je pensais que vous étiez au courant puisque c'était le Département qui avait retenu ce projet. Donc, il faut savoir que le permis de construire est à la disposition de tout le monde. Il y a deux élus qui ont prévu de venir le consulter mercredi matin.

On a profité du fait qu'ils veulent s'installer sur un terrain qui leur appartient et que si ça n'avait pas été possible ils auraient certainement vendu ce terrain, la zone pouvait permettre des immeubles R+2 sur l'intégralité, donc on leur a demandé d'être raisonnable, de reculer au maximum les bâtiments au sud de la partie qui donnait du côté des villas et de réduire d'un étage le bâtiment principal. C'est un projet avec une résidence autonomie de 41 logements, on revient dans le social aidé, et 17 places de MECS (maison d'enfants à caractère social). Mais je ne vois pas trop ce que je peux dire de plus sinon d'aller voir le projet.

**V. RIALLAND** : Vous êtes pas correct Monsieur PLANES, vous jouez au jeu du Maître encore ! de me mettre en cause au travers du Conseil Départemental, mais c'est pas grave, ce que je vous demandais, c'est une association, UMANE, qui est indépendante, le conseil départemental les finance, mais moi ce que je vous demande et vous ne répondez pas effectivement à la question, c'est l'emprise au sol, c'est que sur leur terrain ? ça va jusqu'où ? parce que ça je veux bien qu'on mette en avant le projet des MECS, ça fait partie du travail du conseil départemental, mais moi ce que je vous demande c'est le projet architectural, l'emprise au sol, c'est des questions précises et je ne les ai pas directement.

**JF PLANES** : vous avez deux personnes qui viennent visionner le permis mercredi matin donc elles auront tous les éléments qui vous intéressent, je ne vais pas rentrer dans le détail. Tous les Pradétans peuvent aller visionner ce permis. Et tout à l'heure, je suis désolé que vous l'ayez mal pris, parce que je ne l'ai pas dit en pensant à vous, je l'ai dit simplement parce que bien souvent avec ces dames (*M. CABOT et V. TIAR*) qui viennent à la commission on se dit tout, et donc comme elles ne m'en ont pas parlé...

**V TIAR** : vous ne nous en avez pas parlé non plus !

**JF PLANES** : Absolument, parce que je pensais que vous aviez déjà l'information.

**M. CABOT** : non, on n'était pas au courant.

**Monsieur le Maire** : merci pour votre présence aujourd'hui, encore un bon conseil municipal, j'ai envie de dire « un de plus », ah, Monsieur PEZERY allez-y.

**B. PEZERY** : oui pour finir sur un bon mot et rester dans l'esprit festif de Noël, je tenais à vous remercier au nom de mes anciens colistiers, en 2014, parce que vous avez fait les 10 ans du manège avec une remise

23-PV-1812

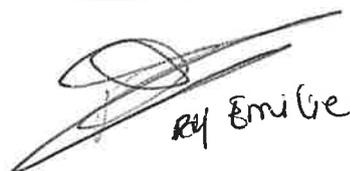
de bons pour les enfants, un manège que vous vouliez démonter dès le lendemain des élections, parce que c'était une gabegie financière. Merci !

**Monsieur le Maire** : on a bien fait de le garder. Merci pour vos remerciements. Vous m'avez fait beaucoup de compliments aujourd'hui. Attendez, ne partez pas je voulais souhaiter un joyeux Noël à tout le monde.

Je voulais simplement vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël à tout le monde, en famille ou avec les amis, et puis je serai très heureux de vous retrouver l'année prochaine si on ne se voit pas avant. Profitez bien des vacances, de toutes les belles animations dans le parc et à l'espace des arts au Pradet, parce que la qualité et le cadre de vie sont vraiment très importants pour nous, pour que les Pradétanes et les Pradétans se sentent bien dans notre belle commune.

**La séance est levée à 17h40.**

**Le secrétaire de séance  
Emilie ROY**



Emilie

**Le Maire,  
Hervé STASSINOS**

